



LOUPMAIS



Contact

URGENCES

- **Pompiers** - Tél. 18
- **Gendarmerie - Combourg**
Tél. 17 ou 02 99 73 06 17
- **Intervenant social**
Gendarmerie de Combourg
Tél. 07 66 83 44 23
- **SAMU** - Tél. 15
- **Centre Anti-Poison - Rennes**
Tél. 02 99 59 22 22
- **Hôpital Pontchaillou - Rennes**
Tél. 02 99 28 43 21
- **Hôpital Saint-Malo**
Tél. 02 99 21 21 21
1, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
- **Clinique Saint-Joseph**
Tél. 02 99 73 05 34
Les Rivières - 35270 Combourg
- **Centre de Soins Joséphine Le Bris**
Tél. 02 99 73 31 93
48, avenue de la Libération
35270 Combourg
- **Maison médicale de garde**
Tél. 09 71 31 03 91
Centre hospitalier Saint-Joseph
Les Rivières - 35270 Combourg

ADMINISTRATIONS

- **Trésorerie SGC de DOL de BRETAGNE**
Tél. 02.99.09.89.57
18, place Toullier - BP 40
35120 Dol de Bretagne
- **La Poste de Combourg**
Tél. 02.99.73.05.20
- **Sous-Préfecture de Saint-Malo**
Tél. 02 99 20 22 57
3, rue Roger Vercel
35401 Saint-Malo
- **Préfecture de Rennes**
Tél. 0 821 80 30 35
3, avenue de la Préfecture
35026 Rennes
- **Renseignement Service public**
Tél. 3939

- **Communauté de Communes**
Tél. 02 99 45 23 45
22, rue des Côteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
accueil@bretagneromantique.fr
www.bretagneromantique.fr

- **Mairie de Combourg**
(doc. d'identité)
Tél. 02 99 73 00 18
Boulevard du mail
35270 Combourg
mairie@combourg.com
www.combourg.com

SERVICES TECHNIQUES

- **ERDF** - Service raccordement
Tél. 09.69.32.18.80
- **EDF** - Coupure d'électricité
Tél. 09 726 750 35
- **GDF** - Dépannage
Tél. 0 800 47 33 33
- **SAUR France** - Accueil
Tél. 02 78 51 80 00
- **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)**
Tél. 02 99 45 31 68
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
spanc@bretagneromantique.fr

- **VALCOBREIZH**
(gestion des déchets)
Tél. 02 99 68 03 15
1, La Lande - 35190 Tinténiac
contact@smictom-ille-rance.fr

- **Déchèterie**
Le Maroc - 35270 Combourg

SERVICES DIVERS

- **Maison des Services** - CCBP
Tél. 02 23 16 45 45
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
maison.des.services@bretagneromantique.fr
- **ADIL** d'Ille et Vilaine
(information gratuite sur le logement)
22, Rue Poullain Duparc
35000 Rennes
Tél. 02 99 78 27 27

- **Presbytère de Combourg**
Tél. 02 99 73 07 35
Place Saint-Gilduin
35270 Combourg

- **Pôle Emploi** - Tél. 3949
ZA Moulin Madame - 4, allée Lohon
35270 Combourg
www.pole-emploi.fr

- **AGECLIC**
Personnes âgées et handicapées
Tél. 02 23 16 45 45
3, rue de la Mairie
35270 Combourg
clic@ageclic.fr

- **ADMR**
Tél. 02 23 16 42 48
7 rue de Linon - 35270 Combourg
combourg.asso@admr35.org

- **CDAS**
Tél. 02 90 02 77 00
Square Emile Bohuon
35270 Combourg

- **Info Sociale en ligne**
Tél. 0 800 95 35 45

- **CAF** de Saint Malo
Tél. 0 810 25 35 10
63, rue de la Marne
35400 Saint-Malo
www.caf.fr

- **RPAM Relais Parents Assistants Maternels**
Tél. 02 99 45 20 12
22, rue des Coteaux
35190 La Chapelle-aux-Filtzméens
rpam@bretagneromantique.fr

- **PIJ - Point Information Jeunesse**
Tél. 02 23 16 45 44
c.goulet@bretagneromantique.fr

- **SNCF de Combourg**
Tél. 02 99 73 00 43

- **SA La Rance**
(gestionnaire logements sociaux)
Tél. 02 99 40 02 20

DIVAGATION ANIMALE

Convention de la commune de Lourmais avec la fourrière : SACPA-CHENIL SERVICE
Tél. 05 53 89 74 63

Modalités de prise en charge des animaux accidentés :

Contactez le secrétariat de la mairie qui prendra contact avec la SACPA.



LOCATION/PRÊT DE MATÉRIEL DU COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes met à disposition des associations ou des habitants de la commune, son matériel : tables, bancs, barbecue, friteuse...

Pour tout renseignement et réservation, s'adresser directement à la Présidente, Marthe Vuillon au 02 23 16 04 62.



ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Christine Boisivon - Tél. 06 85 29 51 76
3, rue des Tisserand - 35270 Lourmais

Marthe Vuillon - Tél. 02 23 16 04 62
2, La Saintiolais - 35270 Lourmais



OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

- lundi et mercredi de 15 h à 17 h
- mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h

En dehors de ces horaires vous pouvez appeler pour prendre rendez-vous.

Contact secrétariat de mairie :
Mairie de Lourmais - 6 rue des Potiers - 35270 Lourmais
Tél. 02 99 73 41 34
E-mail : mairie@lourmais.fr
Site internet : <https://lourmais.fr/fr>



Sommaire

VIE COMMUNALE

- Equipe municipale
- Commissions municipales
- Le mot du Maire
- Inauguration zone de loisirs
- Classes 3
- Voeux du Maire 2024
- Extrait des délibérations du conseil municipal
- Tarifs municipaux
- Projets 2024-2025
- Travaux réalisés en 2023
- Lourmais en chiffres
- Lotissement « kerp Pemp » à Lourmais
- Etat Civil, PACS et Recensement citoyen
- Inscriptions sur listes électorales

URBANISME

- Autorisations de travaux 2023 Lourmais
- Les nouvelles mesures de protection du bocage

CADRE DE VIE

- Radon en Bretagne
- Collecte des ordures ménagères
- Assainissement non collectif
- Sécurité : Seniors face à la délinquance, police de sécurité du quotidien
- Déploiement de la carte korriko sur les circuits scolaires BreizhGo
- Valcobreizh et moi
- Repair café

VIE SOCIALE

- Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)
- La Maison France Services pour vous simplifier la vie
- Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS de Lourmais)
- Atelier numérique
- Paroisse de Lourmais
- La Mission Locale du Pays de Saint-Malo
- Le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ)
- Le dispositif « Argent de poche »
- Les associations extérieures partenaires subventionnées par la commune de Lourmais

LOURMAIS D'HIER A AUJOURD'HUI

Après la révolution 1789 et le 1^{er} Empire, à Lourmais : la consolidation de la commune, la renaissance de la paroisse et le retour des terres nobles

VIE ASSOCIATIVE LOCALE

- UNC Section Anciens Combattants
- Club de l'Amitié
- La Boule Bretonne
- Rayons de Soleil Bretagne-Bénin
- Le Comité d'Animation et de Loisirs

INTERCOMMUNALITÉ :

- SMICTOM VALCOBREIZH
- Déchèterie de Combourg
- Solidaribus
- Eau
- L'Enfance-Jeunesse en Bretagne romantique
- Le projet social du territoire en 2 mn

SAGE

- Les actualités du SAGE des Bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne

AGENDA 2024 : Dates à retenir !

VIE COMMERCIALE

- BVMA RENOVATION

Équipe municipale

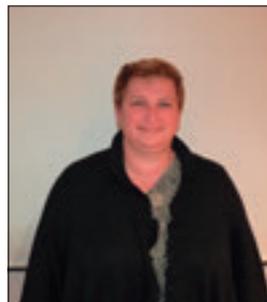


François BORDIN
Maire de Lourmais



Michel Henri GAUTIER
1^{er} Adjoint

Gestion des finances,
de la voirie et de
l'assainissement



Laurence ROGER-PICHON
2^e Adjointe

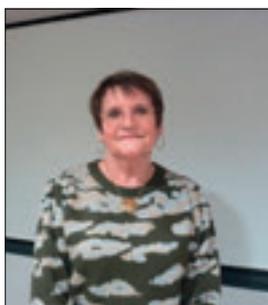
Gestion des bâtiments communaux, de l'environnement
et des espaces verts, des relations avec les associations
et des affaires sociales



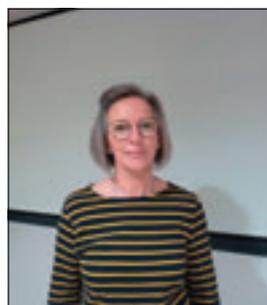
Michel Joël GAUTIER
3^e Adjoint



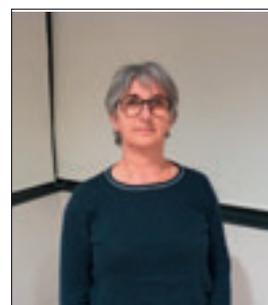
Jérémie PELLE
Conseiller Municipal



Marie-Françoise BORDIN
Conseillère Municipale



Delphine CHEVILLARD
Conseillère Municipale



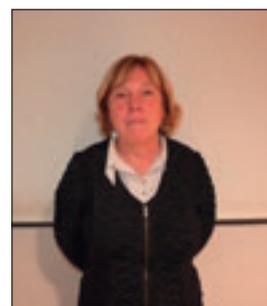
Marie-Christine BLAIRE
Conseillère Municipale



Albert MEUNIER
Conseiller Municipal



Cédric BESNARD
Conseiller Municipal



Odile BLAIRE-HUBERT
Conseillère Municipale

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'Appel d'Offres

Titulaires : François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Odile BLAIRE-HUBERT
et Marie-Françoise BORDIN

Suppléants : Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER et Cédric BESNARD

Commission bâtiments communaux

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Michel Joël GAUTIER, Cédric BESNARD,
Marie-Christine BLAIRE et Albert MEUNIER

Commission voirie et chemins communaux

François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER, Jérémie PELLE,
Albert MEUNIER et Marie-Françoise BORDIN

Commission information et relations avec les associations

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD,
Odile BLAIRE-HUBERT, Marie-Christine BLAIRE et Marie-Françoise BORDIN

Commission finances

François BORDIN, Michel Henri GAUTIER, Michel Joël GAUTIER et Marie-Françoise BORDIN

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

François BORDIN, Laurence ROGER-PICHON, Delphine CHEVILLARD,
Marie-Christine BLAIRE, Odile BLAIRE-HUBERT, Yolande GAUTIER, Jocelyne SOUQUET,
Marthe VUILLON et Marie-Thérèse BLAIRE.



Mot du Maire

Chères Lourmaisiennes et Chers Lourmaisien,

Je suis heureux de vous présenter ce nouveau bulletin municipal. Nous avons toujours souhaité et oeuvré pour que ce magazine puisse être l'expression de nos forces vives, celles de nos associations, et de l'action communale.

En ce début d'année 2024, je vous offre, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, du CCAS et des agents de la commune, mes meilleurs voeux de bonheur, réussite, santé pour vous, vos familles et les personnes qui vous sont chères.

Suite au recensement qui a eu lieu en 2023, voici les derniers résultats positifs dévoilés par l'INSEE, indiquant une hausse de la population de 4 Habitants pour atteindre les 336 Administrés.

Je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre jolie petite commune.

Côté naissance nous avons eu la très grande joie d'accueillir 3 bébés en 2023. Toutes nos félicitations aux heureux parents.

En 2023, 2 mariages ont été célébrés dans notre mairie. Mr et Mme LAURENTI Julien le 29 Juillet 2023 et Mr et Mme GAUTHIER Sébastien le 12 Aout 2023. Nous leur renouvelons tous nos voeux de bonheur.

Dans un contexte international préoccupant et un contexte économique difficile avec une inflation récurrente qui touche notre pouvoir d'achat, nous sommes conscients que cette situation nationale et internationale va obligatoirement impacter notre commune.

Nous voilà arrivés à 4 ans de notre mandat et nous sommes toujours aussi motivés pour continuer à oeuvrer dans notre commune. Mais la conjoncture n'est pas favorable, l'inflation ne joue pas en notre faveur.

Notre lotissement n'a pas encore démarré. Cela est lié certainement au problème de taux de crédit, d'endettement et d'apport personnel, ce qui empêche les futurs acquéreurs de se positionner.

Nous espérons en 2024 voir le démarrage de ce lotissement, la conjoncture devrait être plus favorable : Baisse des taux d'emprunt et allongement de la durée des crédits.

Le 28 mars 2023 nous avons été contrôlés par la Chambre Régionale des Comptes afin de procéder au contrôle des comptes et de la gestion de la commune sur l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.

Pour pouvoir gérer la commune et payer les factures, nous avons été obligés d'augmenter l'impôt foncier, afin d'avoir les ressources pour la fin du mandat et de plus nous avons pris une délibération pour une diminution de l'indemnité du maire et des 3 adjoints. Mr le Maire 24% au lieu de 25% et les Adjoints 8.40% au lieu de 9.90% soit une baisse par élu de 50€ par mois.

Nous avons également perdu la taxe d'habitation. Cette dernière n'est pas compensée par l'état à la hauteur de ce que nous percevions.

En début de mandat nous avons été impactés par différents travaux et dépenses, mise en sécurité du centre bourg avec aménagement de la terrasse du bar restaurant, construite en 2019, pour un montant de 18005,39€. Nous avons également dû faire un reversement d'un montant de 29 651,84€ à la communauté de communes de la Bretagne Romantique, correspondant à l'attribution du plan pluriel d'investissement (PPI) 2018-2019 qui aurait dû être déduit de la subvention (Fond de concours). Ce reversement a eu lieu le 28/07/2020.

La commune ne bénéficie plus de la dotation de solidarité de la Communauté de Communes d'un montant de 11 000 € qui était versée chaque année lors du précédent mandat 2014-2020.

Le budget se voit également impacté par la baisse du fond de concours d'aides aux petites communes, montant 84 341 € actuellement au lieu de 112 634 € sur le mandat 2014-2020.

Actuellement nous avons deux emprunts. L'encours des emprunts est de 92 188,72€ au 31/12/2022.

Le niveau d'endettement de la commune est de 271,94€ par habitant.

« Bien que l'endettement de la commune rapporté à sa population soit relativement modéré, sa capacité théorique de désendettement apparaît particulièrement dégradée, en raison de la faiblesse de sa Capacité d'Autofinancement. »

« Compte tenu de ces constats, la chambre observe que la durée du dernier emprunt que la commune a souscrit en 2017(10 ans) est inadaptée à la nature des investissements qu'il a servi à financer puisque les travaux de voirie s'amortissent sur une durée comprise entre 20 et 30 ans. Un allongement de la durée de cet emprunt aurait permis à la commune de diminuer le montant de ces annuités et de contenir la dégradation de sa CAF (Capacité d'Autofinancement) et de sa CAF nette. »

Il ressort après contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, que le crédit de 100 000 €, souscrit sur 10 ans seulement, nous empêche d'exécuter tous les projets envisagés, lors de notre campagne électorale.

En faisant attention à notre budget, car dans l'an nous informerons la Chambre des Comptes des efforts faits par la commune suite au contrôle : diminution des indemnités des élus, augmentation des impôts, pas de gros investissement.

Travaux à venir :

- Etude des Lagunes
- Réparation du clocher de l'Eglise

Nous ne pourrons pas entreprendre les travaux d'accessibilité du cimetière et de l'église, ainsi que les WC de la Place des Charrons et de la mairie, ni le jardin du souvenir et le Columbarium, j'en suis fort désolé.

Pour moi, en tant que Maire, ne pas pouvoir continuer à faire évoluer notre commune sur les deux années restantes de ce mandat, me rend très triste et malheureux.

Il faut avoir des finances pour élaborer un projet **car les factures doivent être réglées avant d'avoir le versement des subventions**, ce qui n'est pas le cas à ce jour.

La commune ne pourra pas se développer ou résoudre les futurs projets avant le 1^{er} janvier 2028 car la commune sera totalement désendettée à l'échéance de l'emprunt de 100 000 € qui se terminera ce 1^{er} janvier 2028.

Je vous rappelle que nous sommes à votre écoute sur les questions que vous vous posez et que nous sommes attentifs à vos remarques.

Je tiens à remercier tous mes adjoint(es), conseiller(es), les agents de la commune pour le travail réalisé et leur soutien, les membres du CCAS, les président(es) des associations et du comité des fêtes ainsi que les bénévoles, nos chefs d'entreprise, nos agriculteurs et notre commerce pour leur implication dans notre commune. Je remercie également les bénévoles qui s'occupent de notre église.

Pour conclure, je vous présente, à nouveau, tous mes meilleurs voeux.

Que cette nouvelle année soit pour vous et ceux qui vous sont chers, remplie d'amitié, de solidarité et de bonheur.

« L'an vieux est mort, vive l'an neuf. Puisse cette nouvelle année amener plus de bien que de mal pour le monde »

Citation d'Henri Frédéric AMIEL

Bonne Année 2024.

François Bordin

Inauguration Zone de Loisirs

La municipalité a inauguré la zone de loisirs le samedi 1er avril 2023 en présence de Madame Claudia ROUAUX, Député d'Ille et Vilaine, Monsieur Benoît SOHIER et Madame Béatrice DUGUEPEROUX-HONORE, Conseillers Départementaux d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Loïc REGEARD, Président de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, Monsieur Joël LE BESCO, Vice-Président de la Communauté de communes Bretagne romantique.



Cette inauguration qui s'est déroulée dans la convivialité, s'est clôturée par un vin d'honneur servi par Magali MOREL, gérante du Bar-Restaurant « A la Bonne Franquette » à Lourmais.



Classes 3

Dimanche 17 septembre 2023, 29 convives ont participé au repas des classes 3 de la commune de Lourmais.

Après la photo des conscrits, s'en est suivi un vin d'honneur dans la salle des fêtes.

Le groupe s'est ensuite rendu au restaurant La Drolonnerie pour le repas. Cette belle journée festive s'est déroulée sous une belle météo.



Vœux du Maire 2024

La traditionnelle cérémonie des vœux de la municipalité a eu lieu le samedi 13 janvier 2024 à laquelle tous les habitants de Lourmais étaient conviés.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Madame Françoise GATEL, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine, Monsieur Sébastien DELABROISE, Vice-Président de la communauté de communes, représentant Monsieur Loïc REGEARD, Président, Mesdames et Messieurs les Maires, les Conseillers et Conseillères des différentes communes.

Cette cérémonie fut également l'occasion d'accueillir les nouveaux habitants ainsi que les bébés lourmaisens nés en 2023, à qui la municipalité a offert le traditionnel Doudou « Lourmais ».

Un vin d'honneur servi par Magali MOREL, gérante du Bar-Restaurant « A la Bonne Franquette » à Lourmais a clôturé la cérémonie.



Conseil municipal

Extraits des délibérations

L'intégralité des délibérations est consultable en mairie et sur le site de la mairie :
www.lourmais.fr

Tarifs municipaux

CONCESSIONS DU CIMETIÈRE ET CAVEAUX CINÉRAIRES

	30 ans	50 ans
Concessions du cimetière	94 €	156 €
Caveaux cinéraires	47 €	79 €

LOCATION SALLES COMMUNALES	Grande salle		Petite salle	
	Lourmaisien	Extérieurs	Lourmaisien	Extérieurs
Location salle 1 week-end (48 h)	198 €	297 €	74 €	110 €
Location salle 1 journée (24 h)	146 €	219 €	42 €	64 €
Location salle pour vin d'honneur/goûter (3 h)	42 €	64 €	17 €	27 €
Forfait électricité lors d'un raccordement temporaire d'une remorque frigorifique ou d'un camion frigorifique	20 €		-	
Chauffage obligatoire (du 15/10 au 30/04) y compris pour les associations extérieurs	35 €		20 €	
Location vaisselle	20 €		Néant	
Lorsque la salle n'est pas rendue dans un état de propreté satisfaisant, l'heure de ménage nécessaire au nettoyage de la salle est facturée	80 €/heure			

CAUTION : L'utilisation de la salle communale est subordonnée au versement d'une caution fixée à 600 euros, par chèque bancaire à l'ordre du Trésor public à remettre au moment de la signature du contrat avec l'attestation de responsabilité civile.

La caution sera restituée après la vérification du matériel, si aucune dégradation n'est constatée.

Projets 2024-2025

EGLISE

D'importantes infiltrations ont été constatées sur l'église. Il est urgent pour des raisons de sécurité d'effectuer des travaux.

Un devis a été signé avec l'entreprise GAUTIER COUVERTURE de TREMEHEUC pour un montant total de 8 422.00 € HT soit 10 106.40 € TTC.

Ces travaux seront subventionnés par la Communauté de Communes Bretagne Romantique au titre du Fonds de concours – Soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour un montant de 5 053.20 €

CHANGEMENT PANNEAUX DE SIGNALISATION

Les panneaux de signalisation indiquant le « jardin public » et une zone « 30 » ont été dégradés suite à un choc de véhicule. Les responsables ne se sont pas faits connaître. Ce sont malheureusement des incivilités qui sont fréquentes et qui engendrent un coût pour la commune, soit 1 880.00 € HT (2 256.00 € TTC).

Afin d'assurer la sécurité des usagers, un miroir va être mis en place ainsi que des potelets dans le virage rue des potiers pour un coût total de 490.00 € HT soit 588.00 € TTC.

Suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, notre commune n'est pas en capacité de faire de gros travaux d'investissements jusqu'en 2028. Notre capacité d'autofinancement étant faible due au remboursement des emprunts.

Travaux réalisés en 2023

BILAN DE L'ANNÉE ÉCOULÉE 2023

Aménagement d'un arrêt car scolaire au lieu-dit la Landelle - le Champ Gaucher

La municipalité a fait aménager un arrêt et abribus au lieu-dit « la Landelle-le Champ Gaucher » afin d'assurer la sécurité des enfants prenant le transport scolaire.

Ces travaux ont été effectués par le service voirie de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Le coût de cette opération s'élève à 4 867.00 € HT (5 237.00 € TTC) subventionné par le Conseil Régional pour un montant de 3 413.90 € et par la Communauté de Communes Bretagne Romantique au titre du Fonds de concours – Soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour un montant de 911.55 €.



Pose mât solaire Abribus au lieu « la Margotais »

Afin d'assurer la sécurité des enfants prenant le car scolaire, la municipalité a fait poser un mât solaire près de l'abribus au lieu-dit « la Margotais ».

Les travaux ont été effectués par le SDE 35 qui dispose de la compétence « éclairage public » sur la commune de Lourmais. Cette compétence permet à la commune de bénéficier d'un taux de participation du SDE 35 de 30 % sur le coût total HT des travaux qui s'élèvent à 2 472.30 €, soit une participation de 1 335.04 €.

Reste à charge de la commune 1 137.26 HT (1364.71 TTC) qui a bénéficié d'une subvention de la Communauté de Communes Bretagne Romantique au titre du Fonds de concours – Soutien à l'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour un montant de 568.63 €.



Aménagement espace poubelles aux lieux-dits les Landelles et la Bazillais

La municipalité a fait aménager un espace poubelle aux lieux-dits les Landelles et la Bazillais pour des raisons d'hygiène et de sécurité.

Ces travaux ont été effectués par le service voirie de la Communauté de communes Bretagne romantique dans le cadre de la compétence voirie hors agglomération.

Défense incendie

Village de la Fachelière et les lagunes :

La réserve incendie souple de 60 m³ a été mise en place au village de la Fachelière.

Ce village est désormais mis en sécurité.



La réserve des lagunes est actuellement en cours d'installation. Les conditions météo ne permettant pas de continuer les travaux dans l'immédiat sur un terrain humide.

Il reste notamment la mise en place de la poche et la pose de la clôture. Ces travaux seront effectués courant mars 2024.



Les travaux de pose des réserves incendie ont été effectués par l'entreprise AQUASSYS de Dol de Bretagne. L'entreprise ETA DENOUAL de Lourmais a procédé au nettoyage du terrain et au remplissage des réserves.

Le chantier d'insertion de la Communauté de Communes Bretagne romantique est chargé de la mise en place de la clôture de la réserve aux lagunes.

Le coût de cette opération s'élève à 31 908 € TTC subventionné par la Préfecture au titre de la DETR pour un montant de 11 716.00 € et la Communauté de communes Bretagne Romantique au titre du soutien d'investissement en faveur des communes de moins de 1000 habitants pour un montant de 10 096.00 €.

Le coût restant à charge de la commune est de 10 096 € TTC.

Lourmais en chiffres

GESTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOURMAIS SUR LA PERIODE 2020-2023 (MI MANDAT)

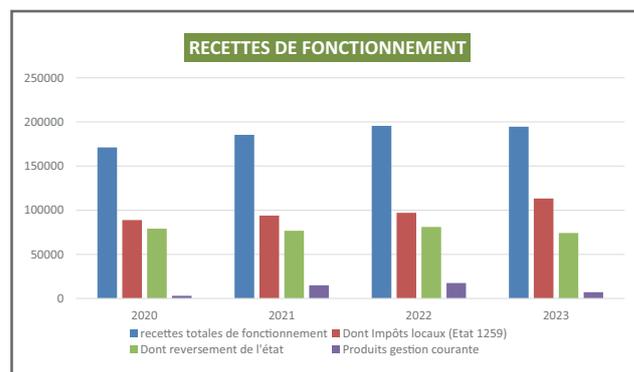
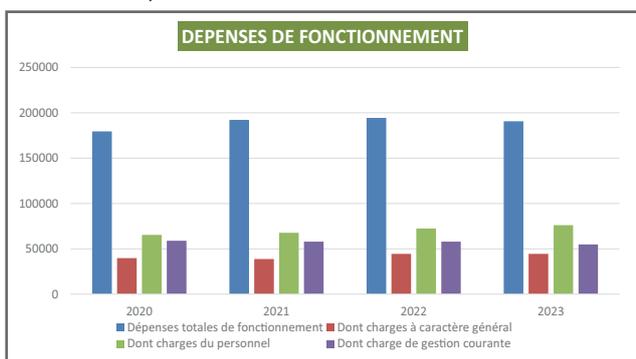
Point d'étape à mi-mandat sur nos finances communales sur la période 2020-2023.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- des charges à caractère général (entretien des bâtiments, maintenance, fournitures et assurances) qui ont augmenté, le dysfonctionnement de la chaudière à granulés, la hausse des coûts de l'énergie, et la signature de divers contrats de maintenance.
- des charges du personnel qui ont subi une hausse expliquée notamment par des avancements d'échelons et l'augmentation de l'indice.
- des charges de gestion courante (subventions aux associations, participation aux écoles pour les enfants de Lourmais fréquentant les écoles maternelles et primaires de Bonnemain et Combourg qui représentent un montant de 22 000,00 €).

Entre 2020 et 2023, les dépenses ont augmenté.

Les principales augmentations sont liées notamment à la chaudière à granulés de la mairie sur laquelle il y a eu des coûts d'entretien et de réparation importants. Il s'en est suivi d'un changement de prestataire pour le contrat de maintenance (qui s'explique par un manque de connaissance sur le système de chaudière à granulés. Il a donc été décidé de signer une convention avec le prestataire ayant installé la chaudière), à la signature de divers contrats de maintenance qui étaient inexistantes (défibrillateur, informatique, matériel cuisine de la salle communale) et indispensables pour le bon fonctionnement de la mairie, à la hausse des coûts de l'énergie (EDF, coût des granulés pour la chaudière) et aux évolutions réglementaires des charges du personnel.



	2020	2021	2022	2023
Dépenses Totales de fonctionnement	179 433,00 €	192 144,00 €	194 381,00 €	190 591,58 €
Dont Charges à caractère Général	39 705,00 €	38 846,00 €	44 361,00 €	44 355,72 €
Dont Charges de Personnel	65 447,00 €	67 800,00 €	72 361,00 €	76 097,05 €
Dont Charges de Gestion Courante	58 938,00 €	57 968,00 €	57 997,00 €	54 711,97 €

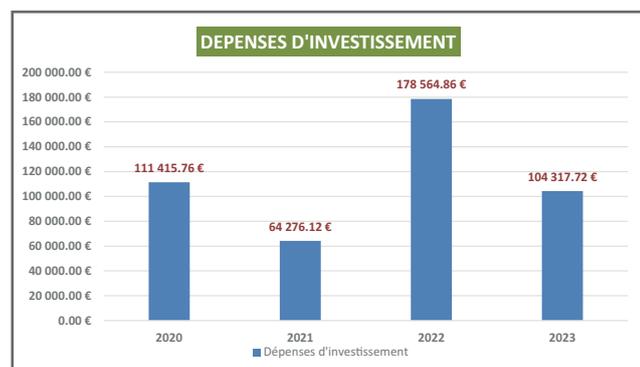
	2020	2021	2022	2023
Recettes Totales de fonctionnement	171 094,00 €	185 484,00 €	195 635,00 €	194 603,58 €
Dont impôts locaux	88 916,00 €	93 850,00 €	97 076,00 €	113 300,00 €
Dont Dotation de l'Etat	79 085,00 €	76 726,26 €	81 032,00 €	74 093,72 €
Dont produits gestion courante	3 093,12 €	14 908,60 €	17 527,67 €	7 209,86 €

Les ressources de la commune de Lourmais proviennent d'abord des contributions fiscales des habitants (taxe foncière et taxe habitation sur résidences secondaires, la taxe habitation sur résidences principales est quant à elle supprimée, même si dorénavant l'état verse une compensation, celle-ci reste inférieure. Les autres ressources sont constituées par des reversements de l'état (dotations diverses) et des produits de gestion courante (location salle communale, concessions cimetièrre, etc...).

La commune a bénéficié de la Dotation de Solidarité de la Communauté de Communes de la Bretagne romantique d'un montant de 11 000 €/an sur le mandat 2014-2020, qui malheureusement n'a pas été reconduite sur le mandat 2020-2026.

Le budget se voit également impacté par une baisse du fonds de concours aux petites communes versé par la Communauté de communes de la Bretagne romantique d'un montant de 102 634.00 € Sur 2014-2020 et de 84 341.00 € sur 2020-2026 soit une perte de 18 293.00 €

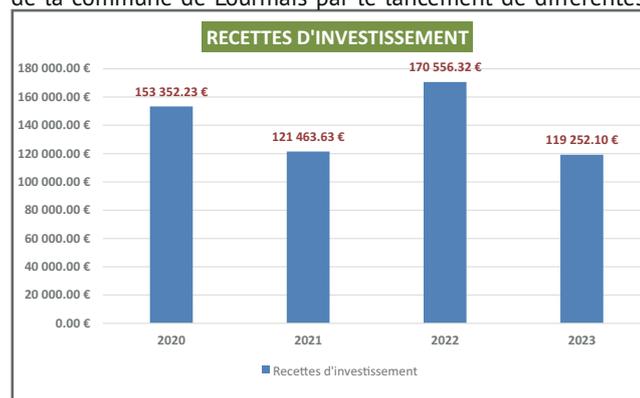
Le contexte de la rigueur budgétaire se poursuit et se confirme, notamment dans le but de préserver la capacité



d'autofinancement de la Commune.

En 2020, nous avons débuté le mandat en étant impacté par différents travaux et dépenses restant à effectuer, notamment des travaux de mise en sécurité du centre bourg devant le commerce pour un montant total de 18 005.39 €, suite à l'aménagement d'une terrasse en 2019 ; le reversement d'un montant de 29 651.84 € à la communauté de communes de la Bretagne romantique correspondant à l'attribution PPI (Plan Pluriannuel d'investissement) 2018-2019 qui aurait pu être déduit de la subvention « fonds de concours petites communes » en 2019.

En 2021, nous commençons à réfléchir sur l'aménagement de la zone de loisirs et la mise en sécurité incendie sur l'ensemble de la commune de Lourmais par le lancement de différentes



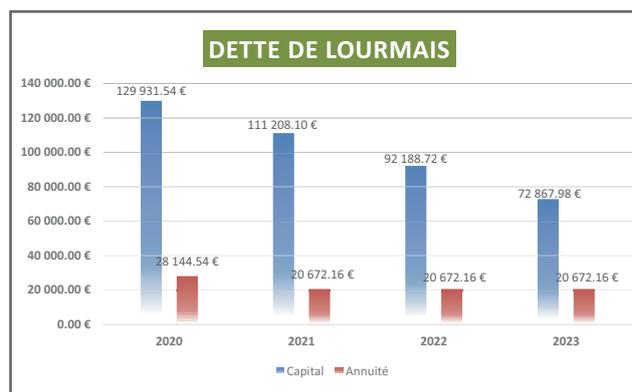
études pour ces 2 projets.

En 2022, nous avons effectué d'une part l'aménagement de la zone de loisirs qui a été subventionné par l'Etat, le département et la Communauté de communes de la Bretagne romantique, et d'autre part la mise en place d'une réserve enterrée incendie place des charrons, qui ont été subventionnés par l'Etat et la Communauté de communes de la Bretagne romantique.

La commune peut bénéficier de financement des services extérieurs, comme l'Etat, le Département et la Communauté de communes de la Bretagne romantique dans ses différents projets.

En 2020, nous avons bénéficié de l'attribution d'une subvention de la communauté de communes au titre du fonds de concours - soutien à l'investissement en faveur des petites communes de moins de 1000 habitants pour le mandat 2020-2026 pouvant être sollicité après participation de la commune de 50 % du montant TTC des travaux réalisés.

En 2022-2023, notre zone de loisirs a été subventionnée par la Préfecture au titre de la DETR-DSIL pour un montant de 54 000 €, par le Département au titre du Fond de Solidarité Territorial pour un montant de 30 279.55 € et par la Communauté de Communes Bretagne romantique au titre du fonds de concours - soutien à l'investissement en faveur des petites communes de moins de 1000 habitants.



Durant l'année 2023 la commune a subi un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a fait part des observations suivantes sur les emprunts :

L'encours des emprunts est de 72 867.98 € au 31 décembre 2023.

Les 2 emprunts en cours au 31 décembre 2023 ne présentent aucun risque et seront totalement amortis en 2028.

Le niveau d'endettement de la commune au 31 décembre 2023 est de 274.38 € par habitants.

Bien que l'endettement de la commune rapporté à sa population soit relativement modéré, sa capacité théorique de désendettement apparaît particulièrement dégradée, en raison de la faiblesse de sa Capacité d'Autofinancement.

Compte tenu de ces constats, la chambre observe que la durée du dernier emprunt que la commune a souscrit en 2017 (10 ans) est inadaptée à la nature des investissements qu'il a servi à financer, puisque les travaux de voirie s'amortissent sur une durée comprise entre 20 et 30 ans. Un allongement de la durée de cet emprunt aurait permis à la commune de diminuer le montant de ces annuités et de contenir la dégradation de sa CAF (Capacité d'Autofinancement) et de sa CAF nette.

Lotissement "KER PEMP" A LOURMAIS



La commercialisation, de trente-deux lots viabilisés au sein du lotissement
« **KER PEMP** »,
constitue le premier lotissement de la commune de LOURMAIS.

La vente des terrains s'effectuera par tranches (1, 2 et 3)

Ces terrains à bâtir offrent des surfaces allant de 226 à 988m².

Ces terrains peuvent, bien entendu, recevoir des maisons en tant que résidence principale mais également constituer un investissement locatif rentable.

Monsieur Gwénaél ROULLEAU, chargé en exclusivité d'assurer la commercialisation des lots, se tient à votre disposition pour vous écouter et répondre aux questions légitimes qui sont les vôtres au

07.64.41.48.57

Le prix est de
89€ /m²
net vendeur

État-civil

--

PACS

ÉTAT-CIVIL

Au regard de la législation européenne concernant le règlement sur la protection des données personnelles (RGPD), la commune a décidé de ne plus diffuser les avis de naissances, mariages et décès afin de respecter le souhait que certains ne souhaitent pas communiquer sur leur vie personnelle. Nous pouvons simplement vous communiquer quelques chiffres :

En 2023,
la commune a enregistré :

- Naissances : 3
- Mariage : 2
- Décès : 3

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

L'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) est transféré à l'officier de l'Etat-civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, faire enregistrer leur déclaration conjointe en s'adressant :

- soit à l'officier d'état-civil en mairie (lieu de leur résidence commune);
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

Rappel : Le Pacs est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Recensement citoyen

RECENSEMENT CITOYEN



Journée Défense et Citoyenneté

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement
c'est obligatoire !

Le recensement est le premier acte autonome du futur citoyen. **Il est obligatoire** pour tous les jeunes français,

garçon et fille, **dans les trois mois qui suivent les 16 ans.**

Deux possibilités s'offrent à vous :

- **À la mairie**, Muni d'une pièce d'identité et du livret de famille pour vous inscrire.

- **Par internet**

1. Créer son compte sur www.mon-service-public.fr
2. Se munir des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille



Inscriptions sur listes électorales

ELECTION EUROPÉENNES - 9 JUIN 2024

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles jusqu'au **3 mai 2024** pour les élections européennes.

Vous pouvez vous inscrire :

- En vous présentant à la mairie
- Via le site du service public.

Vous devez vous munir d'une pièce d'identité en cours de validité, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les jeunes de 18 ans ayant fait la démarche de recensement citoyen auprès de la mairie sont inscrits d'office.



Autorisations de travaux 2023

Nature de la demande	Pétitionnaire	Lieu	Décisions
Déclaration préalable			
DP 035 159 23 B0001 Abattage d'arbres	GAUTIER Loïc	Le Petit Rocher	Déclaration de non opposition du 27 Février 2023
DP 035 159 23 B0002 Abattage d'arbres	GAUTIER Loïc	Le Petit Rocher	Déclaration de non opposition du 27 Février 2023
DP 035 159 23 B0003 Abattage d'arbres	VILLALARD Alexandre	2 Lan Landelle	Déclaration de non opposition du 27 Février 2023
DP 035 159 23 B0004 Abattage d'arbres	BLAIRE Jean-Paul	La Charlopinais	Déclaration de non opposition du 4 Avril 2023
DP 035 159 23 B0008 Pose de panneaux photovoltaïques	PRO EXPERT SOLAIRE	34 La Fachelière	Déclaration de non opposition du 29 Juin 2023
DP 035 159 23 B0009 Pose de panneaux photovoltaïques	France HABITAT ENERGIE	17 La Fachelière	Déclaration de non opposition du 29 Août 2023
DP 035 159 23 B0011 Abattage d'arbres	CHARTIER Rémy	Le Clos Cadet	Déclaration de non opposition du 5 Octobre 2023
DP 035 159 23 B0012 Pose de panneaux photovoltaïques	LA MAISON ECOLO	La Niquaisière	Déclaration de non opposition du 28 Novembre 2023
DP 035 159 23 B0013 Pose de vélux	MASSON Blandine	2 les Douaires	Déclaration de non opposition du 4 Décembre 2023
DP 035 159 23 B0014 Pose de vélux	BEAUVERGER Odile	32 La Fachelière	Déclaration de non opposition du 4 Décembre 2023
DP 035 159 23 B0015 Rénovation énergétique de l'habitation existante	CORNACCHIA Jérémie	2 place de l'Eglise	Déclaration de non opposition du 18 Décembre 2023
Permis de construire			
PC 035 159 23 B0001 Hangar	ORY Alain	7 La Saintiolais	Permis de construire accordé le 15 Mai 2023
PC 035 159 23 B0003 Création d'un appenti ouvert	SARRAZIN Eric	3 rue des Tisserands	Permis de construire accordé le 3 Juillet 2023
PC 035 159 23 B0004 Construction d'un garage	CORVAISIER Joël	La Margotais	Permis de construire accordé le 2 Octobre 2023

Les nouvelles mesures de protection du bocage

Depuis le 15 mars 2022, les coupes et abattages d'arbres isolés, de haies ou réseaux de haies et de plantations d'alignement sont soumis au dépôt d'une déclaration préalable sur tout le territoire intercommunal, le temps de l'élaboration du PLUi.

QUELS ARBRES SONT CONCERNÉS ?

Tous les arbres et espaces boisés, où qu'ils soient, sont concernés, sauf s'ils constituent une menace ou un danger, ou s'ils font l'objet d'une exception (soumis au régime forestier, plan simple de gestion, autorisation par arrêté préfectoral).



COMMENT SE PASSE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION PRÉALABLE AUX ABATTAGES D'ARBRES ?

- Une déclaration préalable doit être déposée en mairie.
- Le maire a un mois pour instruire votre dossier et prendre un arrêté.
- L'arrêté doit être affiché durant 2 mois avant la coupe sur le terrain où se situe l'arbre que vous souhaitez abattre.

ET SI JE NE FAIS PAS DE DÉCLARATION PRÉALABLE, QU'EST-CE QUE JE RISQUE ?

Le maire peut décider d'engager une procédure judiciaire pour non-respect du code de l'Urbanisme en saisissant le procureur de la République. A l'issue de la procédure, le juge peut vous infliger une amende allant de 200€ à 300 000€ (article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

Radon en Bretagne

Radon en Bretagne
LES BONS GESTES POUR SE PROTÉGER CHEZ SOI

Le radon est un gaz naturel mais non sans risque pour la santé, d'autant plus lorsqu'il est associé au tabac.

- VOUS FUMEZ ?** Évitez de fumer à l'intérieur de votre maison. Si vous fumez, évitez de fumer dans la même pièce que votre chambre à coucher.
- Évitez les systèmes de ventilation à tirage par effet de cheminée, car ils peuvent aspirer le radon du sous-sol.
- Évitez les systèmes de ventilation à tirage par effet de cheminée, car ils peuvent aspirer le radon du sous-sol.
- Évitez les systèmes de ventilation à tirage par effet de cheminée, car ils peuvent aspirer le radon du sous-sol.
- Évitez les systèmes de ventilation à tirage par effet de cheminée, car ils peuvent aspirer le radon du sous-sol.
- Évitez les systèmes de ventilation à tirage par effet de cheminée, car ils peuvent aspirer le radon du sous-sol.

LE RADON C'EST QUOI ?

Gas radioactif naturel incolore, inodore et inerte, le radon est présent partout dans les sols, et particulièrement en Bretagne (dont les terres en uranium sont riches). Il s'accumule dans les bâtiments et se concentre plus ou moins dans l'air selon les caractéristiques du sol, l'architecture du bâtiment, les systèmes de chauffage et de ventilation.

LE RADON EN BRETAGNE

- Notre logement est-il exposé ?
- 22% de la population totale en Bretagne est exposée au radon.
- 30% des habitants de Bretagne sont exposés au radon.

VOUS ÊTES FUMEUR ?

- 1 CIGARETTE = 70 particules de radon.
- 2000 CIGARETTES = 140 000 particules de radon.

VOUS VOULEZ ARRÊTER DE FUMER ?

- Consultez votre médecin généraliste pour un avis médical.
- Consultez votre médecin généraliste pour un avis médical.

Collecte des ordures ménagères

Collecte Ordures ménagères : le mercredi soir à partir de 19h00
Collecte du tri sélectif (sacs jaunes ou bacs jaunes) : le mercredi à partir de 4h00 du matin en semaines paires
Attention dans le cas d'un jour férié, les collectes sont décalées d'un jour à partir du jour férié
Il est important de présenter votre bac et vos sacs jaunes la veille au soir.

DANS LE BAC JAUNE, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

- EMBALLAGES PLASTIQUES :** Bouteilles, bidons, flacons, emballages alimentaires, emballages ménagers, emballages pharmaceutiques, emballages cosmétiques, emballages ménagers, emballages pharmaceutiques, emballages cosmétiques.
- EMBALLAGES MÉTALLIQUES :** Boîtes, canettes, bidons, emballages alimentaires, emballages ménagers, emballages pharmaceutiques, emballages cosmétiques.
- EMBALLAGES CARTONS :** Boîtes, emballages alimentaires, emballages ménagers, emballages pharmaceutiques, emballages cosmétiques.

EN VRAC, SANS SAC, bien vidés, pas besoin de les laver !

LES FAUX AMIS DU TRI SÉLECTIF : Déchets dangereux, déchets verts, déchets électroniques, déchets électroménagers, déchets de construction, déchets de bricolage, déchets de jardinage, déchets de cuisine, déchets de toilette, déchets de bureau, déchets de commerce.

RAMASSAGE DES BACS JAUNES APRÈS COLLECTE

Nous vous rappelons que vous avez pour obligation de ramasser votre bac jaune le plus tôt possible une fois la collecte effectuée.



Collecte de Verre

sur la Commune de Lourmais

ATTENTION LE POINT DE COLLECTE SITUÉ AUX HAUTS BOIS EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉ AUX BOUTEILLES ET BOCAUX EN VERRE SANS LE COUVERCLE



TOUT AUTRE DÉPÔT SAUVAGE EST PASSIBLE D'UNE AMENDE

Assainissement non collectif

MARCHE A SUIVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Toute mise en place d'un système d'assainissement autonome doit être autorisée par la Cté de Communes.

Chaque assainissement doit obligatoirement être contrôlé lors de sa mise en oeuvre.

Quels projets sont concernés

Tout projet d'assainissement des eaux usées domestiques ou assimilées (sont exclues les eaux de process) des immeubles ne pouvant être raccordés au tout à l'égout (habitations, ateliers, bureaux,...) :

- Les constructions neuves ne pouvant être raccordées au tout à l'égout,
- Les rénovations avec permis de construire ou demandes préalable,
- Les mises en conformité de l'assainissement avec la réglementation.

Où déposer son dossier de demande d'assainissement ?

Communauté de Communes Bretagne romantique

Service Public d'Assainissement Non Collectif

22 rue des Coteaux

35190 LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS

spanc@bretagneromantique.fr

Quelles pièces constituent le dossier de demande d'assainissement ?

- Le formulaire de demande d'assainissement dûment complété et signé, en 1 exemplaire,
- L'étude de sol et de filière réalisée par un bureau d'études spécialisé, en deux exemplaires,
- Le cas échéant, la « Déclaration d'engagement par rapport aux contraintes liées à l'utilisation des eaux d'un puits situé à moins de 35 mètres d'un dispositif d'assainissement autonome », en un exemplaire,
- Le cas échéant, l'autorisation du propriétaire du point de rejet, en un exemplaire,
- Le cas échéant, l'autorisation du propriétaire voisin pour le passage de canalisations sur sa parcelle, en un exemplaire,
- Pour les dispositifs nécessitant un agrément, une fiche technique descriptive.

Qui instruit et valide la demande d'assainissement ?

- Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes instruit les demandes sous un mois maximum.
- Le Président de la Communauté de Communes délivre les arrêtés d'autorisation

- L'arrêté est adressé directement au pétitionnaire par mail ou courrier

Quand peuvent démarrer les travaux d'assainissement ?

- Dès la réception de l'arrêté d'autorisation signé du Président

Qui contrôle les travaux d'assainissement ?

- Le SPANC de la Communauté de Communes

Comment se déroule le contrôle des travaux ?

- Dès le démarrage du chantier ou 3 jours avant la fin des travaux, l'entreprise de terrassement ou le pétitionnaire contacte le SPANC au 02.99.45.31.68. pour fixer la date et l'heure de passage.
- Un technicien procèdera à l'inspection des ouvrages mis en place pour vérifier la conformité des travaux avec le projet validé et la réglementation en vigueur. Cette vérification a lieu avant remblaiement des ouvrages et canalisations.
- A l'issue du contrôle, un rapport de contrôle sera rédigé par le SPANC.
- Le Président de la Communauté de Communes délivre un arrêté de bonne exécution adressé directement au pétitionnaire, accompagné d'un guide d'entretien et du règlement de service.

Quels sont les coûts des contrôles ?

- Les contrôles assurés par le SPANC font l'objet de redevances permettant de financer le budget du SPANC. Celui-ci est indépendant du budget général de la Communauté de Communes et équilibré en recettes et dépenses. Les redevances perçues ne financent que le service d'assainissement non collectif.
- Les redevances sont les suivantes à compter du **1^{er} janvier 2024** :
 - **Contrôle de conception initial = 93,10 €**
 - **Contrôle de conception complémentaire (en cas de changement de filière avant les travaux) = 46,55 €**
 - **Contrôle de bonne exécution des travaux = 116,37 €**
 - **Contrôle de fonctionnement effectué à la demande des usagers = 171,24 €**
- Leur montant est susceptible d'évoluer annuellement.

Sécurité

Les seniors face à la délinquance – Appel à la vigilance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

REFLEXES INCONTOURNABLES :

En cas de doute sur un démarcheur ou visiteur insistant (même s'il prétend être policier ou mandaté par la mairie...) : **ne pas le faire entrer et prévenir immédiatement la gendarmerie (n°17)**

- Relever un maximum d'indices sur le moyen de locomotion

CONSEILS PRATIQUES :

- Verrouiller systématiquement la porte et les fenêtres de votre domicile dès que vous vous absentez ou lorsque vous faites simplement une sieste.

- Ne pas conserver de sommes d'argent importantes, ou de nombreux bijoux au domicile. Prévoir juste une petite somme d'argent pour les démarcheurs "honnêtes".

INSTALLATIONS PRÉCONISÉES :

- Projecteurs à détection de présence autour de la maison (très utiles en période hivernale).
- Caillebotin et entrebâilleur sur la porte d'entrée (sécurité minimale).

POUR TOUTES QUESTIONS :

Boîte mail des référents surtété gendarmerie :

cptm.ggd35@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Brigade numérique :

<https://www.facebook.com/BrigadeNumeriqueGendarmerie>

EN CAS D'URGENCE : COMPOSER LE 17

POLICE DE SÉCURITÉ DU QUOTIDIEN SUR LE PAYS DE SAINT-MALO

L'intervenant social de la gendarmerie exerçant à COMBOURG est M^{me} Lydie BOULAU. Elle est présente à la gendarmerie le mardi matin des semaines paires et le vendredi matin des semaines impaires. Elle est joignable au **07.66.83.44.23**.

Carte KorriGo

DÉPLOIEMENT DE LA CARTE KORRIGO SUR LES CIRCUITS SCOLAIRES BREIZHGO

La Région Bretagne engage une nouvelle étape dans le déploiement de la carte KorriGo sur le réseau de transport public BreizhGo qu'elle organise. Depuis le mois de janvier, nous dotons progressivement d'une carte les 100 000 élèves que nous transportons chaque jour sur nos lignes et circuits scolaires. Une première phase importante de déploiement sera réalisée dans les prochaines semaines auprès de l'ensemble des élèves empruntant les circuits dédiés uniquement aux scolaires. Puis, à l'instar de ce qui est fait en Ille-et-Vilaine, la carte KorriGo viendra équiper les cars des lignes interurbaines du réseau BreizhGo dans les mois à venir.

Valable sept ans, la carte KorriGo va permettre à chaque enfant transporté de pouvoir charger sur ce support unique plusieurs titres de transport à commencer bien sûr par son abonnement scolaire BreizhGo. Cette carte peut également accueillir les titres de 11 grands réseaux en Bretagne comme par exemple le réseau des TER BreizhGo, le réseau STAR de Rennes Métropole, le réseau SURF de Fougères Agglomération ou le réseau MAT de Saint-Malo Agglomération. Il est également possible de charger sur la carte KorriGo l'accès à certains services tels que des bibliothèques, des piscines ou encore des abris vélos sécurisés aux abords des gares.

Dès la réception de la carte KorriGo, chaque élève transporté sur le réseau BreizhGo doit valider sa carte à chaque montée dans le car sur son trajet domicile-établissement scolaire à l'aller comme au retour. Nous joignons à cet envoi une affiche rappelant aux élèves l'obligation de valider pour être en règle.

Afin d'accompagner les familles, nous avons créé une page dédiée sur BreizhGo.bzh leur permettant de trouver les informations nécessaires sur la carte KorriGo. Les conseillers de notre centrale d'appel sont également à leur écoute du lundi au samedi de 8h à 20h au 02 99 300 300 (prix d'un appel local). Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pourrez nous apporter pour relayer cette information aux familles de votre territoire.





Valcobreizh et Moi "

L'APPLICATION MOBILE DU SMICTOM VALCOBREIZH

Une meilleure diffusion des informations

Le SMICTOM Valcobreizh a à coeur de communiquer au mieux auprès des usagers et des mairies. Cela passe par de nombreux supports de communication variés. Un magazine papier, le "Je Valorizh", un site internet mis à jour régulièrement avec une pop-up sur la page d'accueil, une présence active sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, LinkedIn et Twitter) et une lettre d'infos uniquement destinée aux mairies chaque mois.

Néanmoins, l'information n'atteint pas toujours tous les usagers. Des loupés dans la distribution assurée par La Poste, problèmes techniques très tôt dans le matin retardant les collectes... Afin de multiplier les supports pour espérer diffuser l'information à un maximum d'usagers et pouvoir communiquer de façon instantanée, le SMICTOM lance "Valcobreizh et moi". Cette application permettra de compléter les autres supports de communication.

Vous pouvez dès à présent la télécharger sur Android et Apple. Vous renseignez votre adresse et le tour est joué !

Merci aux équipes de Publidata pour leur travail sur cette application !

Une application mobile pour gérer ses déchets depuis son téléphone : c'est ce que permet "Valcobreizh et moi", la toute nouvelle application du SMICTOM.

Afin de permettre plus de proximité avec les usagers du territoire et une meilleure diffusion des informations, le **SMICTOM Valcobreizh** a choisi d'innover. "Valcobreizh et moi" a été pensé pour faciliter l'accès aux informations essentielles. Calendrier de collecte, consignes de tri, horaires, emplacement des points d'apport volontaires les plus proches ... **L'application propose de nombreuses fonctionnalités.** Les usagers peuvent même configurer des **notifications** afin de ne pas oublier de sortir leur bac ou ne pas manquer le prochain **vide-déchèterie**.

Repair Café à Combourg



Vos objets ont le droit à une deuxième vie

LIMITONS LA CONSOMMATION ET PRIVILÉGIONS LA RÉPARATION...

L'un des objectifs prioritaires du collectif « Repair café de Combourg-Lourmais est exprimé dans le titre de cet article.

Tant et tant d'objets qui tombent en panne ou subissent une dégradation accidentelle sont récupérables que, le réflexe doit maintenant être systématique : « est-il réparable ? ».

Vous n'êtes pas convaincus !

Voici un exemple : Une dame apporte son four en panne et très contrariée signale qu'elle avait acheté cet appareil 440 € quelques années plus tôt.

Après diagnostic, notre ingénieur attiré, spécialiste en électronique découvre la panne, change un composant et HOP, le four est remis en état...

Coût de la réparation : 0,50€.

Vous imaginez la joie et le soulagement pour cette personne de repartir avec un four qui n'ira pas gonfler les encombrants à la déchetterie et le plaisir de conserver une belle somme d'argent pour d'autres dépenses du mois.

Au travers de cet exemple, nous avons la satisfaction d'avoir une mairie attentive à cette problématique à Lourmais.

Nous disposons grâce à M le Maire de la salle municipale qui offre un cadre idéal pour l'accueil des bénévoles réparateurs

d'une part et des personnes désireuses d'une solution de dépannage d'une autre part.

C'est primordial pour les membres du repair café, il faut une volonté partagée pour faire évoluer ce concept de réparabilité.

C'est bon pour l'environnement et bon pour le porte-monnaie. C'est donc, sans langue de bois, un véritable gagnant-gagnant.

La commune de Lourmais est donc une des pionnières qui a pris conscience des enjeux financiers et environnementaux et agit pour faciliter les conditions d'accueil du repair café.

Toute l'équipe du repair café remercie chaudement cette commune petite mais au grand coeur. Elle est un exemple dans les avancées du tout réparable.

Le repair café, côté pratique à Lourmais : Nous serons présents le troisième samedi (14h-16h30) du mois de Février à la salle communale (qu'on se le dise...).

Encore un grand merci à LOURMAIS.

Du matériel, de la compétence et de l'opiniâtreté, sont les qualités de base d'un membre du « Repair café »

Toute l'équipe du « Repair café »



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)



Près de chez vous, le centre local d'information et de coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de conseil. Il s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux adultes et enfants en situation de handicap et à leur entourage. Le CLIC est une antenne de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Sur votre territoire, le CLIC est porté par l'association « AGECLIC » et financé par le département, la



MDPH, la communauté de communes de la Bretagne Romantique et la communauté de communes du pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel.

Il propose un accueil gratuit, neutre, personnalisé et confidentiel.

Le CLIC vous informe dans vos démarches concernant le maintien à domicile, les services et établissements d'accueil du territoire, l'aide aux aidants. Il vous accompagne dans vos démarches administratives auprès de la MDPH : carte mobilité inclusion (CMI), reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH), allocation adulte handicapé (AAH), auxiliaire de vie scolaire... De plus, il vous aide à constituer des dossiers pour des interventions à domicile : aide aux tâches quotidiennes, allocation personnalisée d'autonomie (APA)... ou des dossiers d'entrée en établissement. Le CLIC propose également en partenariat avec les communes et les acteurs du territoire des actions de prévention et d'accès aux droits, sous forme de réunions, conférences et ateliers.

Le CLIC propose des rendez-vous à Combourg, Dol-de-Bretagne, Pleine-Fougères et Tinténiac.

Si vous souhaitez davantage d'informations concernant le CLIC, vous pouvez nous contacter.

La Maison France Services pour vous simplifier la vie

Maison France Services - rencontrez un notaire !

La Maison France Service a pour vocation de vous soutenir dans vos démarches du quotidien. A cette fin, elle vous propose un accompagnement numérique dans la réalisation de vos démarches administrative, ainsi que des permanences physiques avec plus de 30 partenaires comme la CAF, l'Assurance Maladie, l'Info Energie ou encore l'Association d'Information sur le logement (ADIL). Aujourd'hui, une permanence de notaires vient compléter ce riche réseau de partenaires de proximité.

A raison d'une fois par mois, un notaire vous propose une consultation gratuite d'orientation juridique d'environ

20 minutes. Droit à la famille, succession, donation, achat immobilier : les sujets abordés peuvent être variés et touchent beaucoup de particuliers.

Vous souhaitez bénéficier de cette permanence ?

Elle se tient le 4ème vendredi de chaque mois, de 10h à 12h, à la Maison France Services à Combourg.

Prenez rendez-vous au 02 23 16 45 45

Plus d'informations sur la Maison France Services : <https://bretagneromantique.fr/mfs-accueil-proximite/>

Centre Communal d'Action Sociale

(CCAS de Lourmais)

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Elus	Membres désignés par le Maire
François BORDIN, Président	Yolande GAUTIER
Laurence ROGER-PICHON, Vice-Présidente	Marthe VUILLON
Delphine CHEVILLARD	Marie-Thérèse BLAIRE
Marie-Christine BLAIRE	Jocelyne SOUQUET
Odile BLAIRE-HUBERT	

ACTIVITES 2023

Repas des Aînés

Le repas des anciens a eu lieu le samedi 2 décembre. Il a été préparé par Magalie MOREL du restaurant "La Bonne Franquette" de LOURMAIS. C'est un moment de convivialité et de partage pour les personnes de 70 ans et plus.

Michel Flaux qui animait ce rendez-vous traditionnel a su faire chanter et danser les convives dans une bonne ambiance.

Le Maire a évoqué les doyens de la commune, Madeleine BOURGEAULT, 98 ans, et Roger GAILLARD, 88 ans, qui n'ont pas pu participer au repas.

La semaine précédant Noël des colis ont été remis aux personnes de 70 ans et plus dans l'incapacité de se déplacer.



Atelier Numérique

L'association " Les Moutons Electriques " est une association basée en Bretagne Romantique. Elle agit en faveur de l'accessibilité des outils numériques pour tous publics (particuliers, acteurs locaux, collectivités, ...)

L'association met en place des ateliers d'initiation ou de perfectionnement aux outils numériques, organise des actions culturelles et artistiques avec le numérique, propose des temps forts, des échanges, des cours particuliers, ... afin de favoriser le bon usage des outils informatiques.

A Lourmais, l'association s'est installée tous les lundis matin pendant 4 mois afin d'initier un groupe de 16 participants, tous de plus de 60 ans, à l'utilisation de leur ordinateur portable ou leur tablette et même leur téléphone mobile.

Cette action, financée par l'organisme « Pour bien vieillir Bretagne » a permis à ces participants de gagner en autonomie sur leurs outils, en découvrant des applications pour faciliter le quotidien, prendre de l'assurance sur leurs démarches administratives, comprendre le vocabulaire de la grande nébuleuse « internet », savoir communiquer par mail et défier les arnaques qui peuvent parfois créer de la peur et mettre le doute sur nos pratiques, utiliser son GPS, prendre des rdv médicaux, ... tout un parcours qui a permis aussi au groupe de trouver des ressources, de créer de l'entraide et pour chacune d'être rassuré sur son usage.



Paroisse de Lourmais

Le presbytère de Combourg vous accueille pour tous renseignements et démarches concernant les baptêmes, les mariages et les obsèques aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 16h00 à 18h30
- le samedi de 9h30 à 12h00.

Tél. 02 99 73 07 35 / Mail : paroisse.combourg@free.fr

Les prêtres desservant la paroisse sont : Père Joseph SEBEGO et Père Gallican NIYONZIMA aidés dans leur fonction par le diacre Xavier ROME.

Les personnes suivantes font partie de l'équipe paroissiale :

Marie-Thérèse BLAIRE, Maryvonne ROUXEL et Marie-Christine BLAIRE. Elles assurent les préparations liturgiques, l'animation et le fonctionnement de l'église.

Maryvonne PELLE, Gaby ERONDEL et Jean-Paul SOUQUET assurent l'accompagnement pour la préparation et l'organisation des obsèques.

Nous rappelons que la messe a lieu à Lourmais le 4^{ème} samedi de chaque mois à 18h30.

Un grand merci aux personnes qui se joignent à nous pour participer aux différentes célébrations afin de garder une église accueillante.

Nous faisons également appel à toute personne qui souhaiterait s'investir auprès de l'équipe.

La Mission Locale du Pays de Saint-Malo

LA MISSION LOCALE : POUR QUI ? POUR QUOI ?

- **Vous avez entre 16 et 25 ans** (inclus) et êtes sorti du système scolaire
- **Quel que soit votre niveau scolaire, diplômé ou pas**
- **Des questions ? Besoins de conseils ? d'appui, de coups de pouce ? concernant :**
 - o Votre **avenir professionnel, la formation, l'emploi, l'apprentissage,...**
 - Quels métiers recrutent ? où trouver des offres ?
 - Besoin de se former ? comment se préparer à un entretien d'embauche ?
 - o Votre **vie quotidienne** (mobilité, logement, culture, citoyenneté, santé, ...) :
 - Comment passer son permis ? trouver un scooter ?...
 - Où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?
 - Voyager ? partir à l'étranger ?
 - Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

LA MISSION LOCALE EST LÀ POUR Y RÉPONDRE

- Des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497€ sous condition)
- Un espace pour refaire son CV, consulter des offres
- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages...
- Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi
- ...

NOUS RENCONTRER :

- **A Saint Malo**, 35 avenue des comptoirs (quartier de la Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sauf vendredi) et de 13h30 à 17h
- **Sur un point de permanence proche de chez vous :**
 - o Combourg (Maison des services) : le lundi, un mardi sur deux & le mercredi
 - o Tinténiac (Point Information Jeunesse) : le mardi
- **+ d'infos, 1 RDV ?** 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur www.mlstmalo.bzh et rejoignez notre page Facebook, Instagram et YouTube.



LE POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES/PAEJ

Le Point Accueil Ecoute Jeunes/PAEJ est un service d'écoute et de soutien qui **s'adresse aux jeunes de 12 à 29 ans et/ou à leurs parents.**

L'écouter peut recevoir les jeunes en individuel, ainsi que les parents et leurs enfants en entretiens familiaux ou encore les parents qui souhaitent échanger au sujet de leur relation avec leurs adolescents.

Les entretiens sont **gratuits et confidentiels.**

Les raisons sont multiples mais ont trait généralement aux **difficultés dans les relations parents / enfants, à des angoisses du jeune liées à de l'isolement, rupture de parcours scolaire ou professionnel, tensions et incompréhensions envahissantes...**

L'écouter peut se rendre sur rendez-vous sur tout le territoire de Saint-Malo : Combourg, Tinténiac, Dinard, Dol de Bretagne, mais aussi à Ploubalay/Beaussais.

Pour prendre rendez-vous :

Contactez Sylvie Benoit au 0800 804 001

Possibilité également de prendre rendez-vous en ligne à Saint-Malo sur le site du PAEJ : www.mlstmao.bzh/paej

LA FABRIQUE D'EXPERIENCES

Repérer, aller vers, mobiliser et accompagner les jeunes en situation d'exclusion ou de fragilité : voici les missions de la Fabrique d'Expériences, un collectif d'acteurs (Le Goéland - Ufolep - Mission Locale) du territoire tourné vers l'insertion.

Pour vous, un-e membre de votre famille ou un-e de vos ami-e-s : appelez un professionnel au 06 71 41 63 10.



Le Dispositif « Argent de poche »

Trois jeunes ont bénéficié du dispositif Argent de Poche

A l'occasion des vacances estivales 3 jeunes de Lourmais de 16 à 18 ans ont été accueillis dans le cadre du **dispositif Argent de poche**.

Aline, Clémence, et Gaétan ont effectué différents travaux sur la commune comme la réfection des portes et fenêtres des WC publics de la commune.

Encadrés par Mr le Maire, Monsieur Michel Henri GAUTIER, 1^{er} adjoint au Maire, Christian ROUSSIN, Président de l'association « la boule bretonne » et Rémy, agent technique de la commune, les jeunes ont eu à travailler cinq matinées de 3 h 30 dans la semaine, du lundi au vendredi.



Les associations extérieures partenaires

pour lesquelles nous accordons une subvention communale (soutien symbolique)



ADMR PAYS DE COMBOURG

Elle assure depuis de nombreuses années, une aide et un soutien à la population par le biais de son service à domicile qui intervient près des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles

Horaires du lundi au vendredi de :

9h à 12h et de 14h à 17h

7 rue de Linon - 35270 COMBOURG

combourg.asso@admr35.org / Tél. : 02 23 16 42 48



AMICALE DES DONNEURS DE SANG DE COMBOURG

(association déclarée est active depuis 27 ans). Installée à COMBOURG, elle est spécialisée dans le secteur d'activité des autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Servir de trait d'union entre tous ses membres et faire en accord avec le centre régional de transfusion de Rennes la propagande en faveur du don bénévole du sang

Siège social : Rue de la Mairie 35270 COMBOURG.

Président : Patrick MILLET



AFSEP

(Association française des sclérosés en plaques) antenne d'Ille et Vilaine : Association reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 1967 – agréée par le Ministère de la Santé

L'AFSEP, seule ou au travers de collectifs inter-associatifs, intervient tous les jours pour l'amélioration de la qualité

de vie des personnes atteintes de sclérose en plaques.

Objectif principal, que « les personnes atteintes de sclérose en plaques soient traitées avec dignité dans toutes les situations ». Cela concerne également les familles et les proches. Tout ce qui n'est pas spécifique à la sclérose en plaques doit être traité en inter-associatif via les groupes de travail auxquels l'AFSEP participe ou en collaboration avec d'autres associations.

Contact : Jamila PERRINET

27 rue de la Touche Ablin – 35510 CESSON SEVIGNE

Tél. : 06.52.20.13.49

Site internet : www.afsep.fr / Mail : afsep@afsep.fr



FNATH

Association des accidentés de la vie section de Combourg- Bazouges la Pérouse (association déclarée est en activité depuis 14 ans et localisée à COMBOURG).

Depuis 1921, la FNATH agit pour défendre individuellement et collectivement les personnes accidentées, malades et handicapées, ainsi que leurs familles, afin de faciliter leur accès aux droits dans le domaine des accidents de travail, des maladies professionnelles, mais aussi de toutes maladie et handicap.

Contact : Monsieur Pierre SORAIS, président

4 rue du Taillis – 35270 TREMEHEUC

Permanence juridique : 1^{er} lundi de chaque mois 10h30-12h sans RDV

Centre Culturel place Piquet COMBOURG

e-mail: aaspc.stmalo@gmail.com

Après la Révolution de 1789 et le 1^oEmpire, à Lourmais :

La Consolidation de la commune.

La Renaissance de la paroisse.

Le Retour des terres nobles.



Signature du Concordat 1801

Cet article pourrait constituer le 3^o volet d'un triptyque consacré à la vie à Lourmais avant, pendant et après la Révolution. Globalement il englobe les soixante premières années du 19^osiècle, de l'ascension du Premier Consul vers le 1^oEmpire au second Empire de Napoléon III.

L'élan révolutionnaire a, comme chacun sait, accompagné et amplifié le désir de liberté et la soif de justice exprimés dans les cahiers de doléances. Il faut dire que le vote sur la suppression des privilèges a été bien accueilli partout et particulièrement dans les campagnes du Royaume où les laboureurs, métayers sur les terres appartenant à la Noblesse, étaient voués à une dépendance quasi-totale, subissant de plein fouet la précarité de leur statut à laquelle venaient s'ajouter les taxes, redevances et servitudes de toutes sortes dont leurs maîtres étaient exemptés. Bien entendu, comme exprimé dans l'article précédent, des excès et des violences inouïes ont par la suite contribué à briser cet élan. C'est ainsi qu'à propos de la Terreur qui a déferlé sur le pays à partir de 1793, un témoin direct de cette époque sombre a pu écrire que « Comme Saturne, la Révolution s'est mise à dévorer

ses propres enfants ! ». Quoiqu'il en soit, avec le recul dont nous bénéficions aujourd'hui, le retour à un ordre prenant en compte les acquis essentiels de la période révolutionnaire paraissait souhaitable. Cet état de fait contribuera sans aucun doute à l'ascension de celui qui deviendra l'Empereur Napoléon I^o.

Une période aussi essentielle que la précédente allait s'ouvrir avec une restructuration du pays, la consolidation des droits et devoirs de chacun ainsi que la mise en place de nouvelles institutions puisque la Monarchie avait déjà été abrogée, même si, à la faveur de telle ou telle mesure que nous serons amenés à évoquer lors de la Restauration momentanée de la Monarchie avec Louis XVIII, Charles X et Louis Philippe, il nous faudra déplorer un certain retour du passé.

Le cadre ainsi posé, nous allons maintenant pouvoir nous interroger sur « La vie à Lourmais », thème de cet article. Comment nos ancêtres, certes en attente d'une vie meilleure mais, pour la plupart d'entre eux analphabètes du fait du manque d'écoles et tellement éloignés de ce que nous appelons aujourd'hui les lieux de pouvoir, ont-ils pu mettre en place les institutions dont nous bénéficions encore aujourd'hui ?

■ La Consolidation de la Commune :

Après une période d'interrogations et peut-être de doute sur la survie-même de la paroisse et, de ce fait, de la commune, les délégués communaux prennent acte des assurances apportées par le District de Dol.

On peut affirmer que le Conseil municipal ou, comme on le disait parfois à cette époque, le Conseil général de la Commune, est désormais en place puisque la première élection a eu lieu dès janvier 1790. En son sein le Conseil dispose donc d'Officiers municipaux, Procureurs, Secrétaires greffiers. Parfois, épisodiquement, ou à la faveur d'un évènement précis et de façon sans doute



Emplacement de la première mairie

plus ou moins spontanée et intermittente, on voit apparaître la fonction de Maire.

Ce Conseil, au vu de ses propositions et décisions, fonctionne manifestement à ses débuts sur le modèle du Conseil de Fabrique qui gérait précédemment les affaires temporelles de la Paroisse. A la faveur de tâtonnements bien compréhensibles on relève aussi dans le fonctionnement de départ une grande dépendance à l'égard des membres du District de Dol que l'on interroge de manière quasi systématique.

L'état-Civil est bien assuré dès 1793 et trouve son autonomie par rapport aux Registres paroissiaux. L'officier public va maintenant rédiger des actes de naissance, mariage et décès. Bientôt le Code Civil ou Code Napoléon promulgué en 1804 viendra sécuriser les différentes procédures. A titre d'exemple, il fixera les modalités du nouveau mariage civil qui, dans tous les cas, doit précéder le mariage religieux.

Désormais Juges de Paix, Offices notariaux et Chambres de Justice prennent le relai des anciennes juridictions royales.

Dès l'année 1800, sous le Consulat, à la faveur des nouvelles institutions mises en place par le Premier consul, Godefroy Delahaye, métayer à Landrouière, se voit attribuer le titre de Maire. Il lui reviendra alors de présider le Conseil municipal. Soulignons au passage que durant toutes les années que nous évoquons ici et jusqu'au Second Empire inclus les Maires seront nommés par l'exécutif départemental et non élus par leurs pairs. Ce premier Maire de la Commune exercera sa charge jusqu'en 1805, date à laquelle sera désigné Pierre Meignan. Gilles Costard, commerçant au bourg de Lourmais prendra la suite en 1815 et ce jusqu'en 1837. La liste complète avec les différentes successions figure dans le B.M. N°25 paru en 2015. Ne perdons pas de vue non plus que lors des élections le suffrage universel n'existe pas puisque les femmes ne voteront qu'en 1945 et le droit de vote apparaît alors réservé aux seuls propriétaires. C'est ce qu'on appellera plus tard un scrutin censitaire.

A Lourmais, les élus officialisent encore un lieu de réunion en se dotant d'une première Maison Commune ou Mairie, située dans le carrefour à l'angle de la Place de l'église. et de la Rue des Potiers. Positionnée dans le prolongement de la maison et à l'étage, elle sera rasée en 1885 ainsi qu'une petite pièce au rez de chaussée qui a parfois servi d'école avant l'édification de la Mairie-Ecole que nous connaissons encore aujourd'hui. Des vestiges de cette première Mairie subsistent sous la forme de portes murées dans l'actuel pignon Est de la maison.

■ La Renaissance de la Paroisse.

Epris des idéaux de justice et de liberté et attachés aux principes d'égalité et de fraternité proches des valeurs prônées par l'évangile, de nombreux membres du Clergé ont animé dès ses débuts le mouvement révolutionnaire national. Parmi ceux-ci l'Histoire a retenu les abbés Sieyès et Grégoire. L'un et l'autre seront membres de l'Assemblée Constituante et voteront avec enthousiasme le 4 août la fin des privilèges et des droits féodaux. Il en sera de même le 2 novembre 1789 pour la nationalisation des biens du Clergé puis pour le décret de l'Assemblée créant une Eglise Constitutionnelle selon la Constitution Civile du Clergé. C'est alors que les choses vont se durcir sous la pression des ultras, dirions-nous aujourd'hui. Ceux-ci composés de



Château de Lesquilly (Pleugueneuc)

citoyens animés par la philosophie des Lumières vite rejoints par des éléments hostiles à la religion seront à l'origine d'un mouvement de persécution religieuse sans précédents avec pour conséquences de profondes fractures au sein-même du Clergé diocésain divisé entre prêtres assermentés et non jureurs ainsi qu'au coeur de la population.

Exacerbés par les menaces et les pressions exercées aux frontières et craignant une invasion contre-révolutionnaire du pays, les chefs révolutionnaires déclencheront un immense mouvement de Terreur avec son lot d'arrestations, massacres, exécutions sommaires, condamnations à mort par un tribunal révolutionnaire. Ce mouvement, parisien à ses débuts, essaiera par la suite dans l'ensemble du pays engendrant une ambiance de peur, de défiance et de délation. La persécution anti-religieuse atteindra des sommets inégalés aux conséquences innombrables.

Ces évènements n'ont pas épargné la vie à Lourmais. L'article publié dans le précédent B.M. s'est fait l'écho de ce qui s'est passé alors. Il faut se souvenir qu'à Lourmais comme ailleurs l'église a été fermée pendant de nombreux mois et qu'une tentative pour y établir le Culte de l'« Etre suprême » avec « le Temple de la Déesse Raison » y a même été effectuée. Pendant cette période les paroissiens faisaient appel aux services de prêtres pourchassés vivant dans la clandestinité.

A la lecture des quelques sources qu'il a été possible de consulter, on ressent le malaise des élus de Lourmais vivant dans cette atmosphère propre aux périodes troubles et sous la pression des décisions prises au niveau national relayées notamment au plus proche par les membres du District de Dol. Cet état d'esprit apparaît d'autant plus palpable que manifestement ces mêmes élus municipaux représentaient encore quelques années plus tôt le Conseil de Fabrique de la Paroisse !

Emportés dans le tourbillon de ce mouvement de Terreur qu'ils avaient lancé, les principaux chefs révolutionnaires quitteront la scène. La tourmente qui s'était abattue sur le pays avait laissé l'organisation paroissiale totalement exsangue avec des églises fermées et sans desservants, des presbytères désertés, vendus comme biens nationaux, comme ce fut le cas à Lourmais, ou occupés par la troupe. La recherche d'un apaisement apparaissait hautement prioritaire. Celui-ci arriva après le coup d'état du 18 brumaire et l'avènement du premier Consul, Napoléon Bonaparte. Ce dernier rechercha tout de suite un arrangement avec le pape pour mettre fin à toutes ces années d'affrontement extrêmement préjudiciables au Pays et à l'Etat. Un accord fut trouvé en 1801 sous la forme d'un Concordat qui reconnaissait le Catholicisme comme la religion de la majorité des Français tout en apportant la même reconnaissance à l'ensemble des cultes présents en France. La fracture au sein du clergé allait elle-même être réduite par l'abolition de la Constitution civile du Clergé et la sortie de clandestinité des desservants des paroisses qui pouvaient se voir confirmer dans leurs fonctions. Il en était de même pour les anciens prêtres constitutionnels.

C'est ainsi qu'à Lourmais, après une vacance de nombreuses années la paroisse retrouvait en 1803 un nouveau recteur en la personne de Charles Jean Regnault, ancien religieux Carme, originaire de Combourg. Le Concordat en vigueur jusqu'à sa dénonciation par la 3^e République en 1905 verra se succéder sur la paroisse de nombreux recteurs qu'il eut été intéressant de mentionner. Faute de listes récapitulatives par paroisse, les recherches n'ont pu aboutir. Notons toutefois que François Blanchard installé comme curé constitutionnel à Lourmais en 1792 avant d'être déporté au Mont St Michel devint en 1803 curé concordataire desservant au Mont Dol. De même Julien Gouillaud de Lanhélin qui desservit Lourmais pendant quelques mois prit également ses fonctions de prêtre concordataire habitué à Lanhélin en 1803.

Tout laisse à penser que l'organisation paroissiale a retrouvé ses marques au fil des années sans trop d'embûches avec ses moments forts sur le plan matériel, tel en 1860, sous le Second Empire, la réception du nouveau clocher de l'église appelé à remplacer le clocheton à claire voix qui menaçait de s'écrouler.

Il faut encore évoquer l'initiative privée amenant l'ouverture d'une « Maison-école » située Rue Ceinte et ouverte dans sa propre demeure par Virginie Buan, née à la Margotais le 13 août 1831, institutrice. Cette ouverture sans aucun doute effectuée en bonne intelligence avec la paroisse permettait d'amorcer une première scolarisation des enfants. Ce fut la première



Acte notarié

école en attendant l'ouverture de l'école communale dans les années 1880.

■ Le Retour des terres nobles

Le terme choisi ici n'est pas à prendre dans son acception littérale mais comme le retour à un état antérieur pour les deux domaines que nous avons choisi d'évoquer ici.

Pour la Charlopinais, confisquée à la famille Guéhenneuc du Boishue du fait de son émigration et vendue comme bien national aux citoyens Joseph Bidard et François Isar de Rennes, elle fait alors retour à la famille Guéhenneuc. Quelle explication apporter ? Aucune investigation n'a été conduite mais, sans gros risque d'erreur, on peut penser que cette famille a pu bénéficier de l'indemnisation prévue dans le cadre de la loi dite «Le Milliard des Emigrés » votée sous le règne de Charles X le 27 avril 1825 par une Chambre ultra-Royaliste stipulant que les émigrés ayant perdu leurs biens vendus sous la Révolution pourraient prétendre à une indemnisation en émargeant à ce fonds. Cette assertion mériterait, bien entendu, d'être vérifiée pour ce qui concerne la famille Guéhenneuc !

Quant aux terres de Landrouillère divisées en deux lots lors de leur estimation les 11 et 12 juin 1794, acquises par deux propriétaires différents et appartenant lors de la création du cadastre napoléonien de Lourmais à Etienne Laisné et Julien Garnier, l'un et l'autre de Combourg ; leur regroupement quasi intégral avec un seul et même propriétaire en 1861 a suivi une multitude de chemins suite aux aléas des différentes successions et partages. Quoiqu'il en soit, le mouvement de regroupement amorcé dès l'année 1840 et amplifié surtout au cours de l'année 1861 avec comme point d'orgue une vente judiciaire réalisée à hauteur de 12.175 francs le 18.09.1861 pour le principal lot, suivie dès le lendemain de la vente d'un autre lot lui aussi assez important. Un mois plus tard la vente d'une autre parcelle viendra compléter sinon

achever ce regroupement qui prendra encore quelques mois voire quelques années pour des parcelles de plus petite superficie.

A ce stade de la recherche, toutes les transactions ont été effectuées à l'Office de Me Louis Lecorvaisier, Notaire à Combourg. Les différentes adjudications seront opérées au bénéfice de Mr Léon Le Mintier, propriétaire demeurant au château d'Ecully à Pleugueneuc. Ce dernier déclarera avoir fait ces acquisitions au bénéfice de Mme, née Odile du Hamel de Milly, son épouse, pour emploi d'une rente prévue dans leur contrat de mariage, mariage célébré à Milly (50) le 10 juillet 1860. Il nous faut encore noter que, dès le 21.10.1861, un Bail de 12 ans sera consenti en faveur de Jean-Marie Vallet et Victoire Blandin, son épouse, demeurant alors à Landrouillère et précédemment à Chenillé en St Léger des Prés. Un lien de parenté avec Jacques Vallet, titulaire d'un bail en date du 16.05.1792 et exploitant les terres de Landrouillère lors de l'estimation de 1794 pourrait être interrogé !

Dernière interrogation sur l'avenir des terres de Landrouillère : En 1862, Mr Le Jariel, époux de Mme Marie Lucie Mouton de la Salais, présent sur les terres du Breil où il édifiera l'actuel château sur les plans de l'architecte Martenot de Rennes fera bientôt l'acquisition de ces mêmes terres de Landrouillère les années suivantes. Le processus enclenché nous échappe encore à ce jour. Il ne sera totalement transparent que lorsque ce léger chaînon manquant aura abouti.

Deux ou trois petites réflexions au terme de ce long texte balayant une période tellement dense. Les événements nationaux ont toujours eu un retentissement local. C'est un fait établi. L'Histoire est constituée d'une alternance entre périodes calmes et périodes plus compliquées. C'est ainsi que nous avançons. Enfin dernier point, quelque soit l'orientation prise par les événements au niveau collectif comme au niveau personnel la responsabilité des hommes et des femmes est toujours engagée. C'est ainsi ! Cela peut être inquiétant mais c'est aussi rassurant de ne pas dépendre du destin ou de la fatalité, et cela ouvre tellement de possibles !

Abel Erondel, le 10.12..2023

SOURCES

- Archives départementales 35.
- Fonds notariaux.
- Listes du Clergé.
- Encyclopédie Wikipédia.

UNC Section Anciens Combattants

Bilan de l'année 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 :

Lors de l'Assemblée Générale du Samedi 28 Janvier 2023 a été élu Antoine SOUCHON nouveau secrétaire adjoint et Alain PELLE nouveau porte-drapeau adjoint.

Un nouveau membre OPEX, Jérémie CORNACCHIA rejoint l'UNC LOURMAIS qui comprend 23 adhérents (5 AFN, 2 OPEX, 13 Soldats de France et 3 Membres Associés).



COMMÉMORATION DE L'ANNÉE 2023

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945



Lundi 8 Mai 2023 les élus, l'UNC LOURMAIS et les habitants se sont réunis au Monument aux Morts. Après l'allocution, le dépôt de gerbes, la minute de silence et la Marseillaise, la cérémonie s'est poursuivie à la grande salle communale où le Président Franck VUILLON a remis l'insigne UNC à 2 OPEX (François BORDIN et Jérémie CORNACCHIA).

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBRE 1918 :



Samedi 11 Novembre 2023 à l'issue de la cérémonie au Monument aux morts, les participants se sont trouvés à la petite salle communale pour des remises de médailles.



Le président Franck VUILLON, a remis à :

- Michel BLAIRE, trésorier, le MERITE UNC BRONZE
- Jean-Paul SOUQUET, vice-président, le MERITE UNC ARGENT

- Jean MICHAUX, secrétaire, le MERITE UNC VERMEIL
- Roger GAILLARD, membre actif, la MEDAILLE du DJEBEL ARGENT

La cérémonie s'est poursuivie autour d'un vin d'honneur offert par la municipalité. Un repas servi par Magali du restaurant « à la Bonne Franquette » à la grande salle communale a clôturé la journée du souvenir dans une bonne ambiance.

HOMMAGE AUX COMBATTANTS AFN DU 5 DÉCEMBRE :

Dimanche 3 Décembre 2023, après une minute de silence et un dépôt de gerbe au Monument aux morts de la commune, une délégation de l'UNC LOURMAIS s'est rendue à BONNEMAIN pour le rassemblement cantonal d'hommage aux morts pour la France durant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc.



AUTRES MANIFESTATIONS DE 2023 AUXQUELLES A PARTICIPÉ UNE DÉLÉGATION DE L'UNC LOURMAIS :

Samedi 11 Février 2023,

Carrefour d'Arrondissement de Saint-Malo à Epiniac

Samedi 15 avril 2023, Assemblée Générale Annuelle de l'UNC 35 à Noyal sur Vilaine

Dimanche 29 octobre 2023, Cérémonie Mémoirelle pour les Cadets de l'UNC 35 à Québricq



AGENDA ET CÉRÉMONIES DE L'UNC LOURMAIS 2024 :

Samedi 27 Janvier 2024 :

Assemblée Générale Annuelle

Mercredi 8 Mai 2024 :

Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945

Jeudi 6 Juin 2024 : 80^{ème} Anniversaire du Débarquement de Normandie (*sous réserve*)

Lundi 11 Novembre 2024 :

Commémoration du 11 Novembre 1918

Jeudi 5 Décembre 2024 :

Hommage aux Combattants AFN du 5 Décembre (*sous réserve de modification de date*)

Club de l'Amitié

Nous sommes une association locale qui se trouve être dynamique forte de ses 39 adhérents. Plusieurs personnes sont venues nous rejoindre au cours de l'année. Elles nous apportent leur dynamisme et leur bonne humeur. De 14h à 17h, voire plus en fonction des saisons. La grande salle, mise à notre disposition par la municipalité, se trouve bien animée. Belote, tarot, triamino vont bon train. Cette année, le tarot a pris de l'importance. Deux ou trois équipes peuvent se former. Nous sommes toujours preneurs de nouvelles idées et attendons de futurs jeunes retraités par exemple. J'ai lu récemment que le jeu empêchait de vieillir ! Alors nous allons rester jeunes, donc, n'hésitez plus à nous rejoindre !



Nous avons à coeur de fêter les anniversaires qui ont lieu dans la quinzaine de chaque mois.

Début septembre, nous sommes allés au restaurant à Dol de Bretagne. Nous sommes toujours heureux de retrouver un accueil bien connu et apprécié. Nous étions 35. Nous avons ensuite retrouvé nos activités habituelles à la salle de Lourmais.

L'Assemblée Générale annuelle a eu lieu le mardi 12 décembre en présence de Monsieur Le Maire, notre président d'honneur. Cette assemblée s'est poursuivie par le verre de l'Amitié.



Nous nous sommes retrouvés au restaurant à Combourg : Hôtel de Bretagne avec 32 participants.

La galette des rois est prévue le mardi 9 janvier avec les inscriptions au Club. Ces mêmes inscriptions peuvent aussi être prises plus tard.

Une sortie avec repas au restaurant en juin ou septembre sera proposée.

L'Assemblée Générale 2023-2024 suivie du repas festif aura lieu mi-décembre 2024.

La Présidente : Gaby



La boule bretonne de lourmais

Après une baisse du nombre d'adhérents(es), celui-ci est remonté à 27 dont un enfant.

Ces nouveaux membres sont venus, attirés par l'ambiance très conviviale au sein de l'association et la couverture des deux terrains.



Le 18 janvier a eu lieu la traditionnelle galette des rois.

L'assemblée générale s'est tenue le 25 janvier suivi d'un repas au restaurant "La Bonne Franquette".

En mai, 3 équipes ont participé au concours organisé par le club de Dol. Une équipe a fini troisième sur vingt-quatre.

Le 7 juin s'est déroulé le challenge J.B. Courtais sous un soleil radieux.

Les 26 doublettes, qui ont participé à ce tournoi, étaient des équipes des clubs de Cherruix, Dol, Lanhélin, Monfort-sur-Meu, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Malo, Rapatel (Rennes) et Lourmais. Après une partie âprement disputée (12 à 11) la finale opposant Lourmais (Marcel et Patrick) a été remportée par l'équipe de Rapatel.

Un repas moules frites a été organisé en septembre, à l'étang des Hauts-Bois.

Une initiation à la boule bretonne est prévue lors de la fête du village.

Vous pouvez également venir pour le **challenge le mercredi 5 juin**

Après la couverture de deux terrains et avant l'inauguration de la zone de loisirs, il a été nécessaire d'effectuer quelques travaux de réfections.

- redressement de bordures en ciment
- remplacement de tous les bancs extérieurs
- comblement des allées entre les terrains avec 12 tonnes de tout-venant.

Toutes les fournitures ont été payées par l'association.



Pour celles et ceux qui désirent nous rejoindre, les entrainements sont les mercredis et samedis après-midi (14h 30 en été/ 14h en hiver).

La cotisation est de 15 euros, et 5 euros pour les enfants à partir de 12 ans

Rappel : Les terrains sont réservés exclusivement à la pratique de la boule bretonne. Ceux-ci sont entretenus par l'association.

La Boule Bretonne de Lourmais vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

AGENDA 2024 :

- Janvier : Galettes des rois
- Février : Assemblée Générale
- 5 juin : Challenge J.B. Courtais
- Septembre : Moules-frites

Rayons de Soleil Bretagne-Bénin

RAYONS DE SOLEIL BRETAGNE-BENIN
9 La Saintiolais 35270 LOURMAIS

Notre Assemblée générale a eu lieu le 25 Mars 2023 à 10h30 dans la salle des fêtes de LOURMAIS. Nous avons terminé cette rencontre par notre repas annuel. Ce repas a eu lieu à la salle des fêtes de LOURMAIS, un délicieux rougail saucisses fut concocté par Irène LEFEUVRE « Délices by Irène » dans la convivialité et la bonne humeur.



Une opération Bol de riz a été organisée par les élèves de l'école St Joseph de Bonnemain le 7 avril 2023 à 11h30. Le 19 juin 2023, Ambroisine accompagnée des membres du bureau, sont venus remercier les élèves pour le don de 230€ qu'ils ont fait à l'association, en leur expliquant que l'argent recueilli servira à apporter de l'aide aux personnes âgées du BENIN qui ont beaucoup de difficultés pour avoir accès aux soins.



Le 13 avril, notre Présidente Ambroisine accompagnée d'une délégation de l'association Lourmaisienne « Rayons de Soleil Bretagne Bénin », a reçu la médaille citoyenne du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, dans la catégorie Innovation Territoriale, à l'Hôtel du Département, en présence d'une centaine de personnes.



Un repas partagé a eu lieu le 14 Novembre 2023 à partir de 12h30 à la salle des fêtes de LOURMAIS. Chacun a apporté un plat ou une boisson avec une participation de 5€ pour l'association.



Plusieurs réunions ont eu lieu dans le courant de l'année 2023 afin de préparer le futur voyage au BENIN, avec la Présidente et quelques membres de l'association. Le départ est fixé au 19 janvier 2024 et le retour au 8 février 2024. Lors de ce périple ils auront l'occasion de rencontrer plusieurs partenaires.



Notre prochaine **Assemblée Générale** aura lieu le 9 Mars 2024 à 10h30 en la salle des fêtes de LOURMAIS. L'Association Rayons de Soleil Bretagne Bénin vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2024.

Surtout prenez bien soin de vous et de votre famille

Vous pouvez nous contacter au :
06.30.89.18.69

Comité d'animation et de loisirs

Bilan de l'année 2023

SAMEDI 4 MARS : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Après les comptes rendus moraux et financiers, les membres ont discuté des projets 2023 et il a été décidé de ne plus faire de concours de pêche. En effet pas assez de pêcheurs présents (la tendance se confirmait depuis plusieurs années), ce qui donne un résultat financier négatif. Il sera remplacé par un concours de palet en simple.

Nous avons accueilli 3 nouveaux membres Julie, Jérémie et Gwénaëlle.

L'assemblée a été suivie par un apéritif et des petits fours préparés par Magali de « à la Bonne Franquette »

JEUDI 18 MAI : FÊTE ANNUELLE

Le concours de palets en simple le matin et en double l'après-midi a connu un grand succès avec 52 équipes le matin et 62 l'après-midi.

L'organisation avait été confiée à Lance du palet Club de Bonnemain.

La journée s'est clôturée par un repas préparé par Magali et un bal champêtre.

SAMEDI 9 DÉCEMBRE : ARBRE DE NOËL

Cette année nous avons accueilli une trentaine d'enfants avec au programme : Atelier déco et cadeaux, maquillage, contes de Noël.



Le Père Noël qui avait reçu l'invitation du comité est venu passer l'après-midi avec les enfants et leur distribuer bonbons et chocolats. Il s'est prêté au jeu des photos et chaque enfant a pu partir avec la sienne.



Après le traditionnel lâcher de ballons, tous ont pu apprécier un bon chocolat chaud avec gâteaux aux pépites de chocolat (préparé par Magali) et clémentines. Chacun est reparti avec une surprise.



Le comité remercie le Père Noël d'être venu voir les enfants de Lourmais car nous savons qu'il est très occupé en décembre et Thierry pour ses superbes photos.



VOYAGE DU BALLON

Un peu avant Noël nous avons reçu un petit mot d'Alsace, un de nos ballons a décidé de s'y poser après avoir parcouru 885 km. Les personnes l'ayant retrouvé ont cherché avec l'adresse inscrite sur le carton ou se situait LOURMAIS et ont envoyé un petit cadeau à l'adresse notée sur le carton ; c'est comme cela que la petite LOU a reçu une carte venue d'Alsace avec un pain d'épice artisanal préparé par leur boulanger.



Les informations du SMICTOM VALCOBREIZH



FACILITER L'ACCES AU COMPOSTAGE AUX HABITANTS DU TERRITOIRE AVEC LE SMICTOM

Le SMICTOM VALCOBREIZH encourage la réduction des déchets sous toutes ses formes. Parmi les actions menées en ce sens : la vente de composteur à prix subventionnés pour les habitants du territoire. Les ventes de composteurs organisées par le SMICTOM ont lieu de début printemps à la fin de l'automne mais d'autres modèles de distribution existent sur le territoire.

Le SMICTOM met, à disposition des communes, des composteurs subventionnés à destination des habitants de leur territoire. Vous avez alors le choix entre deux modèles de conventions spécifiques.

1^{re} convention : Proposer à tous vos nouveaux habitants un kit de bienvenue comprenant un composteur et d'autres équipements. Les composteurs sont alors récupérés en une seule fois au siège du SMICTOM et distribués tout au long de l'année par vos soins.

2^e convention : Assurer votre propre vente de composteurs auprès de tous les habitants de votre territoire. Vous devez alors communiquer sur cette vente auprès de vos habitants et les inviter à s'inscrire sur le site en ligne de réservation du SMICTOM pour pouvoir en bénéficier. Une convention sera ensuite signée entre vous et le SMICTOM et les composteurs seront à retirer à notre siège situé à Tinténiac. Vous aurez la charge de la distribution et de la régie financière.

Le SMICTOM demande toujours la liste des usagers ayant reçu un composteur, afin de vérifier leur enregistrement dans nos services et l'utilisation des composteurs fournis. Cette offre permet d'avoir davantage de proximité avec les usagers et de leur faciliter l'accès au compostage.

En parallèle nous souhaiterions également développer l'incitation à la mise en place d'un composteur (individuel ou collectif) dans la construction de toute nouvelle résidence sur le territoire, modèle déjà mis en place sur certaines communes hors de notre territoire.

N'hésitez pas à contacter le service Prévention (prevention@valcobreizh.fr) pour plus d'informations.

VIDE-DÉCHÈTERIE : UN BILAN TRÈS POSITIF

Le saviez-vous : les jouets pour enfants font partie des cadeaux les plus plébiscités pendant les fêtes. Ce sont également les objets que l'on retrouve le plus dans les locaux réemploi des déchèteries et en très bon état !

En plein essor, l'achat de seconde main est une manière de consommer plus respectueuse de l'environnement. Initiative unique en son genre en France, le vide-déchèterie continue de se développer et de susciter l'engouement.

Depuis son lancement en juin 2021, 29 tonnes d'objets ont évité l'enfouissement ou l'incinération et près de 26 000 € ont été récoltés par les associations partenaires.



Pour 2024, des vide-déchèteries sont prévus toute l'année sur Combourg et Liffré et plusieurs dates sont programmées sur la déchèterie de St-Aubin d'Aubigné. Les premières dates de 2024 sont visibles sur www.valcobreizh.fr.

Le concept, inventé et porté par le SMICTOM Valcobreizh, fait de plus en plus parler de lui ! Plusieurs collectivités réfléchissent à expérimenter les vide-déchèteries sur leur territoire. Nous n'avons donc pas fini d'en entendre parler

COLONNES JOURNAUX : DES INCIVILITÉS CONSTATÉES

Dernièrement, le contenu des colonnes journaux a été déclassé à plusieurs reprises. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que le contenu est refusé et que les journaux ne seront pas



recyclés malgré les efforts réalisés par la majorité des usagers. Une colonne déclassée, c'est également de l'argent perdu pour les associations de parents d'élèves. En effet, le SMICTOM leur reverse 70 € à chaque tonne de journaux collectée.

Quelles sont les raisons des déclassés ?

Les incivilités. La colonne journaux est dédiée exclusivement aux journaux. Les consignes de tri y sont spécifiées et sont parfaitement visibles (et lisibles). De plus, la majorité des colonnes journaux se trouvent à côté des colonnes papiers. Et pourtant, notre prestataire y retrouve régulièrement des livres, magazines, pochettes cartonnées et autres papiers qui sont à jeter dans la colonne papiers juste à côté.

Mais d'autres déchets plus surprenants ont été retrouvés. Du bois, des emballages, du carton, des bouteilles de gaz (le risque de départ de feu est réel) et plus récemment...de la viande !

Comment l'expliquer ?

Certains usagers pensent que le tri sera effectué derrière eux ou que tous les déchets terminent au même endroit. Trier ne serait donc pas nécessaire. Véolia, notre prestataire, n'effectue pas de tri en recevant le contenu des colonnes

journaux. Celles qui possèdent de nombreuses erreurs de tri sont automatiquement déclassées. Les journaux sont pourtant parfaitement recyclables et peuvent devenir des isolants écologiques.

D'autres usagers agissent peut-être par mécontentement des services proposés par le SMICTOM. Rappelons que le SMICTOM est un service public. Les erreurs de tri et les incivilités en général ont un coût, coût qui sera supporté par la collectivité et donc par les usagers eux-mêmes.

Les incivilités ont donc un impact pour tous : collectivité et usagers. Merci à chacun de respecter les consignes..

LE SMICTOM VALCOBREIZH SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Suivez l'actualité du SMICTOM VALCOBREIZH sur les réseaux sociaux :

- Sur Facebook : Smictom Valcobreizh
- Sur Twitter : @valcobreizh
- Sur Youtube : Smictom Valcobreizh
- Sur Instagram : smictom valcobreizh

DÉCHÈTERIE DE COMBOURG Lieu-dit Le Maroc - 35270 COMBOURG

Horaires d'ouvertures : **Lundi :** 14h-17h — **Mardi :** Fermée — **Mercredi :** 9h-12h 14h-17h — **Jeudi :** 9h-12h 14h-17h

Vendredi : 9h-12h 14h-17h — **Samedi :** 9h-12h 14h-17h — **Dimanche :** Fermée

Fermeture à 18h entre le 1^{er} avril et le 31 octobre

Solidaribus

Le Solidaribus, antenne mobile du Secours populaire français en Ille-et-Vilaine, poursuit ses permanences mensuelles sur le secteur de la communauté de communes Bretagne Romantique en 2024 ! les bénévoles de l'association seront présents sur les communes de Meillac, Québriac et Pleugueneuc.

Inauguré en 2021, le Solidaribus a pour objectif d'aller à la rencontre des personnes en difficulté dans les communes rurales éloignées des lieux d'accueil habituels du Secours populaire pour leur proposer une solidarité de proximité :

- Un point d'accueil et d'écoute
- Une aide alimentaire et en produits d'hygiène
- Une aide aux démarches simples
- Une aide matérielle sur demande
- Une aide à l'accès aux vacances et aux loisirs
- Des livres en libre-service

Un vendredi par mois, les bénévoles du Solidaribus vous accueilleront :

- **À Meillac**, au mobil'hom « Le Cabanou » de 10h30 à 12h
- **À Québriac**, salle polyvalente La Nouasse (17 rue de la liberté) de 13h30 à 15h
- **À Pleugueneuc**, dans la salle communale (place de la mairie) de 15h30 à 17h

Ces permanences auront lieu les vendredis 1^{er} mars, 29 mars, 26 avril, 24 mai et 21 juin 2024.



Les aides du Secours populaire sont accessibles à toute personne en situation de précarité, avec ou sans orientation d'un travailleur social. Pour toute demande de renseignements ou pour prendre rendez-vous pour le prochain passage du Solidaribus, vous pouvez joindre le Secours populaire par mail à solidaribus@spf35.org ou par téléphone au 02 90 02 78 83.

Le Secours populaire recherche également de nouveaux bénévoles pour contribuer à faire vivre la solidarité sur le secteur lors des passages mensuels du Solidaribus.

Eau

Les tarifs de l'eau évoluent au 1^{er} janvier

La Communauté de communes a en charge la production et distribution d'eau potable sur le territoire de la Bretagne romantique et a confié la gestion du service à un délégataire : SAUR. Pour faire face aux besoins d'investissements pour les années à venir et à l'inflation, les tarifs de l'eau potable évoluent au 1er janvier 2024, notamment pour les plus gros consommateurs.

Mettre fin à la tarification dégressive

Jusqu'ici, au-delà d'une consommation annuelle de 200m³ d'eau, les tarifs appliqués étaient dégressifs. Pour répondre aux enjeux autour de la préservation de l'eau potable et la sensibilisation à sa consommation la dégressivité des tarifs doit être supprimée. Cette mesure impacte principalement les plus gros consommateurs d'eau potable, industriels notamment.

Financer les travaux futurs

L'évolution des tarifs permet de financer à la fois le renouvellement des réseaux mais aussi la modernisation et la sécurisation des installations. Ces travaux permettent de garantir la qualité de l'eau distribuée et d'améliorer le rendement du réseau pour ainsi préserver la ressource. Les sécheresses des dernières années et le niveau bas actuel des nappes phréatiques sur le territoire

alertent sur le besoin de maîtriser collectivement nos usages de l'eau.

Répercussions de l'inflation

La hausse de l'indice de l'électricité, en partie nécessaire à la production et la distribution en eau potable, impacte fortement la part délégataire (SAUR) qui représente environ la moitié de la facture.

La combinaison de ces évolutions amène à l'application de nouveaux tarifs (+ 4,7% environ pour les consommateurs de 0 à 40m² par an, jusqu'à +15,4% pour les plus gros consommateurs). A partir du 1er janvier 2024, les factures seront ajustées.

Grâce aux efforts de chacun, la Communauté de communes pourra assurer une distribution optimale de l'eau pour les habitants du territoire.



Travaux de renouvellement de conduite et branchement. Bas Tertrais à Pleugueneuc - 2023

Crédit photo : AC ESTEVE pour CCBR

L'Enfance-Jeunesse en Bretagne romantique

Pour accompagner vos enfants à tous les âges, la Communauté de communes Bretagne romantique s'est dotée d'un Relais Petite Enfance - RPE - et d'un Service Info Jeunes-SIJ qui accompagnent les familles, les enfants, les jeunes, les professionnelles et les partenaires de l'enfance et de la jeunesse.

LE RELAIS PETITE ENFANCE AUX CÔTÉS DES FAMILLES ET DES PROFESSIONNELS

Vous êtes parents ou futurs parents ? Vous pouvez solliciter le Relais Petite Enfance pour :

- la recherche d'un mode de garde adapté à vos besoins
- vos démarches liées à la garde d'enfant : estimation du coût, prestation CAF, pajemploi, contrat de travail ...

Le Relais Petite Enfance c'est aussi un accompagnement des professionnels (assistants maternels et gardes à domicile) à travers des informations sur le métier, des ateliers d'éveil avec les enfants dans les communes du territoire ou encore des temps d'échanges collectifs.



UNE STRUCTURE POUR LES JEUNES

Le SIJ accueille, conseille et accompagne les jeunes jusqu'à 30 ans dans leurs recherches d'informations et la réalisation de leurs projets. Logement, santé, formation, loisirs, emploi ... les thématiques sont variées

et les ressources diverses. La SIJ peut par exemple aider un jeune pour :

- Faire le point sur sa situation scolaire, personnelle
- Échanger sur ses projets
- Aider à trouver un service, un professionnel adapté
- En savoir plus sur un métier
- Réfléchir à son orientation
- S'organiser après le lycée : Vie quotidienne
- Rechercher un emploi, un stage, un job
- Rechercher des financements
- Trouver de la documentation, de l'information actualisée.

Les animatrices du SIJ tiennent des permanences à Combourg et Tinténiac : des lieux d'écoute et d'information dédiés aux jeunes.

Comment les solliciter ?

Relais Petite Enfance

- Sur rendez-vous au 02 99 45 20 12
- par mail à rpe@bretagneromantique.fr
- Au siège communautaire à La Chapelle aux Filtz

Service Info Jeunes

- par téléphone au 06 33 23 61 99
- par mail à infojeunesse@bretagneromantique.fr
- à Tinténiac (2 avenue des Trente)
- à Combourg (Maison France Services - 3 rue de la Mairie)

Le projet social de territoire en 2 min

Depuis 2021, la Communauté de communes œuvre à la création de son projet social de territoire. Adopté en 2023, il a pour objectif d'apporter des réponses aux nouveaux défis démographiques, socio-économiques en menant une action sociale de proximité dans les communes.

Le Projet Social est avant tout l'aboutissement d'une démarche participative. Des mois d'enquête, de réflexion et de travail collaboratif ont été nécessaires pour bâtir une politique de cohésion sociale de territoire. S'appuyant sur les réalités sociales de terrain, les élus, les professionnels, les institutionnels et les habitants ont ainsi pu définir ensemble des axes stratégiques d'interventions, qui sont eux-mêmes déclinés en plan d'actions. Ce projet cherche à atteindre un équilibre et une équité, entre les solidarités territoriales et les disparités locales au sein même des bassins de vie de la Bretagne romantique. Il comprend entre autres quatre axes prioritaires :

- le logement
- la mobilité
- le numérique
- le bien vivre ensemble

Pour découvrir le projet social de territoire de la Bretagne romantique en 2 minutes, rendez-vous sur YouTube : <https://youtu.be/X6WzAWrfPuo>



Les actualités du SAGE

des Bassins Côtiers de la REGION DE DOL DE BRETAGNE

[TRAVAUX COURS D'EAU]

DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU RUISSEAU DU LAVOIR À MINIAC-MORVAN ET UN FUTUR PARC INTERGÉNÉRATIONNEL

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) vient d'achever les travaux de restauration du Ruisseau du lavoir, affluent de la Molène traversant la commune de Miniac-Morvan. Ces travaux ont été réalisés dans un objectif d'amélioration de la qualité, de la quantité d'eau et de la reconquête de la biodiversité ainsi qu'en préfiguration d'un parc intergénérationnel et d'un village sénior, au niveau du lavoir de la rue d'Abas. La commune poursuivra les aménagements dans les mois à venir pour faire de cet endroit un lieu de convivialité. L'installation de mobilier urbain et la réalisation de cheminements doux sont notamment prévues.



Le site après travaux

en fond de vallée, à diversifier ses habitats et à le reconnecter avec les zones humides attenantes afin qu'il retrouve toutes ses fonctionnalités hydrauliques et écologiques.

Un nouveau tracé (en rouge sur la carte) a été créé pour redonner au cours d'eau une morphologie sinueuse se rapprochant de son style fluvial naturel. L'ancien lit du ruisseau a été effacé par comblement, avec les terres ayant servi à creuser le nouveau lit.

L'ajout de graviers et de blocs dans le lit du cours d'eau a permis de créer des radiers (zones peu profondes à écoulement rapide) pour favoriser l'accueil d'une diversité d'invertébrés (larves aquatiques) jouant un rôle fondamental dans l'épuration de l'eau.

Désormais, les méandres du ruisseau ralentissent les écoulements, favorisent l'infiltration et le maintien de l'eau dans le sol, permettant ainsi aux nappes d'eau souterraines de se recharger. Des espèces piscicoles (truites, anguilles, ...) pourraient y retrouver des zones de frayère, de gîte et de nourrissage.

Le montant total alloué à ces travaux s'élève à environ 30 000€ TTC.

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a apporté une aide financière de 50% et le Département d'Ille-et-Vilaine de 30%. Le SBCDol a financé cette opération à 20%.

Un état initialement très dégradé

Un diagnostic réalisé en 2017 a mis en évidence que la Molène et ses affluents étaient dans un état très dégradé en raison notamment d'importants travaux de recalibrage et de rectification menés dans les années 60/70. D'aspect linéaire, large et très profond, le cours d'eau comportait très peu d'habitats et cet état ne lui permettait plus d'assurer ses capacités d'auto-épuration.

En quoi ont consisté ces travaux ?

540 m ont été restaurés courant juillet 2023 afin de rendre le cours d'eau plus naturel et plus fonctionnel.

Le projet a consisté à remettre le cours d'eau



[ÉLECTIONS]

DE NOUVELLES ÉLECTIONS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Elle élabore le schéma et suit sa mise en oeuvre. Elle réunit l'ensemble des acteurs de l'eau du territoire (collectivités, usagers, services de l'Etat) autour d'un objectif commun : satisfaire les besoins en eau de tous sans porter atteinte à l'environnement. Le 22 juin 2023, de nouvelles élections se sont tenues à Hirel en présence de M. le Sous-préfet de Saint-Malo.



Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne est un document réglementaire visant à concilier développement économique, aménagement du territoire et gestion durable des ressources en eau en répondant de manière concertée aux différents enjeux du territoire. Le périmètre du SAGE couvre un territoire hydrographique de 451 km² représentant environ 700 km de cours d'eau et canaux.

La composition de la CLE a été renouvelée par arrêté préfectoral le 23 mai 2023. La nouvelle assemblée compte désormais 57 membres répartis selon 3 collèges :

- 33 représentants des élus : conseillers régionaux et départementaux, représentants des maires et des EPCI, syndicats d'eau, etc.
- 16 représentants des usagers : chambre d'agriculture, fédération de pêche, fédération de chasse, comité régional de la conchyliculture, associations environnementales, association des Dignes et Marais de Dol, etc.
- 9 représentants de l'Etat et de ses établissements publics : Préfectures, DREAL, DDTM35, Office Français de la Biodiversité, Agence de l'eau, IFREMER, etc.

Au cours de cette séance, le président et les quatre vice-président.e.s de la précédente mandature ont été réélu.e.s à l'unanimité :

Président de la CLE : M. Christophe FAMBON, Maire de Roz-sur-Couesnon.

- 1^{er} Vice-président : M. Jean-François RICHEUX, Président du Syndicat des Eaux de Beaufort,
- 2^e Vice-président : M. Gaël LEPORT, Conseiller municipal de Saint-Marc,
- 3^e Vice-présidente : Mme Christelle BROSELLIER, Maire de Mesnil Roc'h,
- 4^e Vice-présidente : Mme Laurence QUERRIEN, Conseillère municipale de Cancale.

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



[SENSIBILISATION]**DEUX NOUVEAUX PANNEAUX PÉDAGOGIQUES À DOL-DE-BRETAGNE ET AU TRONCHET POUR SENSIBILISER À LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES**

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) poursuit sa mission de sensibilisation en installant deux nouveaux panneaux pédagogiques : l'un sur le Guyoult aux Tanneries de Dol de Bretagne où une opération de renaturation en ville a eu lieu, le second sur le site de la Molée au Tronchet, le long du Meleuc, dans la continuité du panneau installé dans la forêt du Mesnil.

Ces panneaux ont vocation à expliquer les travaux de restauration de cours d'eau et des milieux aquatiques qui ont été effectués et plus largement de sensibiliser le public aux fonctionnalités hydrologiques et écologiques retrouvées. Par son action, le SBCDol souhaite aussi développer une conscience collective autour des enjeux de l'eau.



- **La restauration écologique du Guyoult sur le site des Tanneries à Dol-de-Bretagne.**

Panneau financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 20% par la Région Bretagne, 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine et 20% par le SBCDol.



- **Le reméandrage du Meleuc sur le site de la Molée au Tronchet.**

Panneau financé à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 30% par le Département d'Ille-et-Vilaine et 20% par le SBCDol.

**[TRAVAUX COURS D'EAU]****LE REMÉANDRAGE DU MELEUC EN MARAIS TOURBEUX À PLERGUER ET MINIAC-MORVAN**

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) a procédé au reméandrage du Meleuc aux lieux-dits La landelle et La Barre de Guineheuc. Le site, une tourbière constituée de dépôts végétaux, se trouve en amont du Marais de Dol, à proximité de la confluence avec la Molène, à cheval sur les communes de Plerguer et de Miniac-Morvan.

À cet endroit, le Meleuc était en majeure partie perché et canalisé. De plus, avec une chute proche d'1 m, un seuil situé sous un pont en mauvais état rendait le cours d'eau infranchissable par les espèces migratrices piscicoles (anguilles, truites...).



Les objectifs de cette restauration sont multiples :

- Rétablir la continuité écologique afin que ces espèces circulent sans obstacle infranchissable dans le cours d'eau pour atteindre leur zone de reproduction et de croissance,
- Améliorer les habitats du cours d'eau pour l'accueil et la préservation des espèces,
- Améliorer les capacités auto-épuratoires du cours d'eau pour garantir une eau brute de qualité,
- Retrouver des capacités de débordement (régulation des débits de crue) via un grand champ d'expansion de crue,
- Restaurer les échanges hydriques cours d'eau/zones latérales pour faire face à la sécheresse,
- Retrouver sur cet espace restreint une hydratation de la tourbe.

Il est aussi attendu de sensibiliser et de démontrer les effets d'une restauration ambitieuse auprès du grand public.

En quoi ont consisté ces travaux ?

Les travaux ont été effectués en septembre et octobre 2023. Le Meleuc a bénéficié d'un reméandrage complet dans sa partie tourbeuse passant ainsi d'un canal rectiligne de 615 m à un cours d'eau méandré de 1170 m linéaires, pour 20 ha de zones tourbeuses concernées.

L'extrait de plan ci-contre montre le reméandrage du Meleuc dans ses nouveaux méandres avec la remise en fond de vallée de la rivière.

Les travaux ont été menés de manière à limiter au maximum les impacts des engins sur la tourbière pour ne pas traumatiser le milieu.

Les habitats ont été diversifiés par la pose de souches, de couërons (bois prisonniers de la tourbe) et de pierres constituant des radiers (zones peu profondes à écoulement rapide) pour l'accueil de nouvelles espèces.



Le pont et le passage à faune avant aménagement final du site (voirie, garde-corps)

Le pont, dont le seuil constituait un obstacle à la circulation des poissons migrateurs, a été supprimé et un nouveau pont a été créé (en rouge sur le plan) une vingtaine de mètres plus loin, plus proche du fond de vallée. Un passage à faune a été installé pour permettre à la petite faune (batraciens, rongeurs...) de traverser la route.

Le montant total alloué à ces travaux s'élève à environ 135 000,00€ TTC.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a apporté une aide financière de 50% et le Département d'Ille-et-Vilaine de 30%. Le SBCDol a financé cette opération à 20%.



[ÉTUDE]**LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC DU FONCTIONNEMENT ET DES USAGES DU MARAIS DE DOL EN PRÉVISION D'UN RÈGLEMENT D'EAU**

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) est la structure juridique porteuse de la Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de suivre la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne. Dans ce cadre, les services de l'Etat ont désigné le SBCDol pour l'accompagner dans la définition d'un règlement d'eau dans le Marais de Dol. Le SBC Dol lance une étude de diagnostic du fonctionnement et des usages du Marais de Dol.

Le SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne fixe l'objectif d'assurer une gestion intégrée du Marais de Dol.

La définition d'un règlement d'eau sur le Marais de Dol (12 000 ha) passera tout d'abord par l'élaboration d'un diagnostic afin de recueillir les informations et données nécessaires concernant la gestion hydraulique en place, les ouvrages, les données topographiques précises, les milieux, les usages et les activités économiques.

Le comité de pilotage chargé de suivre cette étude s'est réuni à deux reprises en 2022. Lors de sa séance du 20 octobre 2023, le comité syndical du SBCDol a désigné ANTEA GROUP, société d'ingénierie et de conseil en environnement pour assurer cette mission.

L'étude, prévue pour une durée de 2 ans, doit démarrer courant novembre 2023.

**Besoin d'infos, remarques à apporter, contactez-nous :**

- Commission Locale de l'Eau du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne
- Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol)

1, ave de la Baie
P.A. Les Rolandières
35120 DOL DE BRETAGNE
Tél : 02.57.64.02.54
contact@sage-dol.fr

Retrouvez toutes les informations du SAGE des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne et du SBCDol sur : www.sage-dol.fr

Suivez notre actualité sur

Facebook 

Etude financée à 50% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 20% par la Région Bretagne, 10% par le Département d'Ille-et-Vilaine, 20% par le SBCDol et l'association syndicale des Dignes et Marais de Dol.



Mai

	L	M	M	J	V	S	D
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	28	28	29	30	31		

Novembre

	L	M	M	J	V	S	D
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre

	L	M	M	J	V	S	D
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29

MERCREDI 8 MAI 2024

Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
(UNC Anciens Combattants et Comité des Fêtes)

JEUDI 9 MAI 2024

Fête annuelle communale du jeudi de l'Ascension : Concours de pêche, repas, concours de palets, jeux plein-air et vide-greniers
(Comité des Fêtes)

LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

Cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918
(UNC Anciens Combattants)

SAMEDI 30 NOVEMBRE 2024

Repas des Aînés
(CCAS de Lourmais)

JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024

Hommage aux combattants AFN
(UNC Anciens Combattants)

SAMEDI 14 DÉCEMBRE 2024

Noël des enfants
(Comité des Fêtes)

Fête du Travail : Mercredi 1^{er} mai
Armistice 1945 : Mercredi 8 mai
Ascension : jeudi 9 mai
La Pentecôte : dimanche 19 mai
Lundi de la Pentecôte : 20 mai
Fête Nationale : dimanche 14 juillet
Assomption : jeudi 15 août
Toussaint : vendredi 1^{er} novembre
Armistice 1918 : samedi 11 novembre
Noël : lundi 25 décembre

Dons du sang

Mardi 2 avril 2024, Lundi 17 juin, Lundi 19 août, Mardi 12 novembre sur des demi-journées (les horaires sont indiqués sur le site lors de la réservation). Toutes ces collectes auront lieu à l'Espace Malouas de Combourg



BVMA RENOVATION

La rénovation d'intérieur, une passion

En 2022, Bernard et Valérie Gautier ont concrétisé leur souhait de changer de vie en créant l'entreprise de rénovation d'intérieur BVMA.

Lui, était responsable de production chez Biomérieux et elle, attachée de gestion dans un établissement scolaire. « J'ai toujours aimé les métiers du bâtiment au point de construire ma propre maison, explique l'entrepreneur.

Le projet de créer notre entreprise nous trotte dans la tête depuis longtemps. C'est un certain confort que nous avons choisi de quitter pour exercer ce métier passion. »

La formation de Bernard Gautier en maintenance des bâtiments et des collectivités lui permet d'étendre son domaine d'action à la plomberie et à l'électricité. Son épouse gère la comptabilité et donne la touche finale aux chantiers avec la peinture et la pose de tapisseries.

Le savoir-faire de l'entreprise BVMA englobe tous les domaines de la rénovation intérieure de l'isolation au revêtement du sol ainsi qu'à la petite menuiserie, la peinture ou la tapisserie.

☎ 07 69 73 88 08 | ✉ Mail : contact@bvma-renovation.fr
✉ bernard.gautier@bvma-renovation.fr





1^{er} rang de gauche à droite : Christina EVRARD, Zoa MOULIN dans les bras de Mr François BORDIN, Maire de Lourmais, Jean BOUHIER, Emmanuel BOISSINOT

2^{ème} rang de gauche à droite : Adrien GAUTIER, Cécile BESNARD, Alain PELLE, Marie-Françoise BORDIN

3^{ème} rang de gauche à droite : Eric SARRAZIN, Alain BRUNEAU, Marie-Christine BLAIRE, Bernard GANCHE, Denis ROUXEL